

**SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX
À LA SUITE DE LA 41^E ÉLECTION GÉNÉRALE FÉDÉRALE**

Décembre 2011

Présenté à

Élections Canada

Préparé par

Léger Marketing



507, Place d'Armes, bureau 700, Montréal (Québec) G1R 2K2 • Tél. : 514-982-2464 • Téléc. : 514-987-1960

• www.legermarketing.com •

Table des matières

Sommaire	4
Contexte et méthodologie	9
Analyse des résultats	11
Section 1 : Profil des fonctionnaires électoraux	11
Expérience antérieure.....	11
Nomination.....	14
Section 2 : Satisfaction relative au déroulement de l'élection	16
Satisfaction générale.....	16
Section 3 : Satisfaction relative à la rémunération	18
Salaire horaire.....	18
Section 4 : Satisfaction relative au matériel électoral	21
Matériel électoral.....	21
Liste des électeurs.....	23
Section 5 : Accessibilité des bureaux de scrutin	25
Caractère adéquat du bâtiment pour la tenue des élections.....	25
Accès de plain-pied pour les fauteuils roulants.....	27
Plaintes concernant l'accessibilité.....	28
Section 6 : Préparation en vue de l'élection	31
Degré de préparation.....	31
Évaluation de la séance de formation.....	32
Formation à la maison.....	35
Formation relative aux exigences de vérification de l'identité.....	36
Section 7 : Expérience au bureau de scrutin	39
Ouverture du bureau de scrutin.....	39
Circulation des électeurs.....	40
Répondre aux électeurs dans leur propre langue.....	41
Section 8 : Exigences de vérification de l'identité des électeurs	43
Évaluation générale.....	43
Impact sur la circulation des électeurs.....	44
Étapes et procédures de vérification de l'identité.....	45
Réaction perçue des électeurs.....	47
Degré de préparation perçue chez les électeurs.....	49
Problèmes rapportés.....	50
La carte d'identification de l'électeur comme pièce d'identité.....	54
Section 9 : Cartes de bingo	57

Formation sur les cartes de bingo et facilité d'utilisation.....	57
Utilisation des cartes de bingo par les représentants des candidats	59
Section 10 : Dépouillement du scrutin	61
Processus de dépouillement du scrutin	61
Utilité du diagramme de processus	63
Élimination de la liste des électeurs.....	64
Section 11 : Suggestions pour améliorer le déroulement des élections.....	66
Améliorer l'administration d'une élection.....	66
Faciliter le travail des fonctionnaires électoraux dans les bureaux de scrutin	68
Section 12 : Nord du 50^e parallèle.....	71
Section 13 : Facteurs démographiques (non pondérés)	73

Sommaire

Léger Marketing a reçu le mandat d'effectuer un sondage auprès du personnel de scrutin à la suite de la 41^e élection générale. Les objectifs de la recherche étaient d'évaluer l'expérience des fonctionnaires électoraux aux bureaux de scrutin, notamment en ce qui concerne l'application des mesures de vérification de l'identité des électeurs; d'évaluer l'efficacité des produits et services, y compris le matériel électoral, la formation et la rémunération; et de faire ressortir les différences significatives par rapport à 2008, y compris dans les niveaux de service entre les divers bureaux de scrutin ou régions.

Un échantillon de 3 213 fonctionnaires a été sélectionné au hasard à partir de la base de données du personnel de scrutin d'Élections Canada lors de la 41^e élection générale. La stratégie d'échantillonnage comprenait un suréchantillon de fonctionnaires électoraux travaillant dans les bureaux de scrutin itinérants et dans les circonscriptions situées au Nord du 50^e parallèle. Les résultats sont également présentés pour les bureaux de vote situés dans une résidence étudiante. La marge d'erreur pour l'ensemble de l'échantillon est de $\pm 1,7\%$, 19 fois sur 20.

Satisfaction relative au déroulement de l'élection

En général, la plupart des fonctionnaires électoraux se sont dits très satisfaits (55 %) ou plutôt satisfaits (38 %) du déroulement de l'élection dans leur bureau de scrutin. Ces résultats représentent une augmentation statistique par rapport à ceux de 2008, découlant en partie d'une augmentation de 14 points du degré de satisfaction des fonctionnaires du Manitoba.

Il n'y a pas de différences marquées entre les degrés de satisfaction par type de bureau, mais les agents d'information étaient plus susceptibles de répondre qu'ils étaient « très satisfaits » (64 %).

Satisfaction relative au salaire horaire

Dans l'ensemble, la satisfaction relative au salaire horaire a diminué lors de la 41^e élection générale par rapport à la 40^e. Comparativement au point de référence de 2008 (81 %), moins de quatre fonctionnaires électoraux sur cinq (78 %) étaient satisfaits de leur salaire horaire en 2011. À l'échelle des régions, la diminution la plus marquée a été observée chez les fonctionnaires qui ont travaillé au Québec (de 88 % à 2008 à 78 % en 2011).

Satisfaction relative au matériel électoral

La majorité des fonctionnaires électoraux étaient satisfaits du matériel électoral. De façon semblable à 2008, neuf fonctionnaires sur dix (90 %) ont indiqué avoir été très satisfaits ou plutôt satisfaits du matériel électoral fourni. Dans l'ensemble, les principaux motifs d'insatisfaction étaient que le matériel était trop compliqué ou portait à confusion (24 %), ou qu'il y avait trop de documentation inutile (14 %) ou trop de documentation à lire (13 %). Les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé au Québec étaient les plus susceptibles de répondre que la documentation était inadéquate, désuète ou incomplète (20 % contre 10 % en moyenne).

Bien que la satisfaction relative à la liste des électeurs ait été relativement élevée (93 %), il y avait un certain degré d'insatisfaction au Manitoba (23 %) et en Saskatchewan (17 %).

Caractère adéquat du bâtiment pour accueillir un bureau de scrutin

La plupart (89 %) des fonctionnaires électoraux ont répondu que le bâtiment dans lequel ils avaient travaillé était adéquat pour la tenue d'une élection. Bien que cela représente une petite augmentation par rapport au point de référence de 2008 (86 %), il est important de noter que ce pourcentage découle d'augmentations importantes en Alberta (hausse de 14 points) et en Ontario (hausse de 5 points), ainsi que de diminutions importantes au Manitoba (baisse de 8 points) et en Saskatchewan (baisse de 5 points).

Bien que la majorité des fonctionnaires électoraux (93 %) partout au pays aient rapporté que le bâtiment dans lequel ils ont travaillé était accessible en fauteuil roulant, ce pourcentage était significativement plus bas au Québec (88 %). Globalement, les principales raisons citées par ceux qui trouvaient que le bâtiment n'était pas adéquat pour la tenue d'une élection étaient le manque d'espace (39 %) ou d'accessibilité pour les personnes handicapées (15 %). Les fonctionnaires de l'Ontario étaient plus susceptibles de répondre que le bâtiment n'était pas accessible pour les électeurs handicapés (22 %).

Plaintes concernant l'accessibilité

La plupart des fonctionnaires (89 %) n'ont pas été témoins de plaintes des électeurs concernant l'accessibilité des bureaux de vote. Cela dit, un pourcentage significativement plus élevé de fonctionnaires électoraux en Colombie-Britannique (20 %) que dans le reste du Canada a dit avoir été témoin de plaintes.

Les motifs de plainte les plus fréquents étaient l'accessibilité défectueuse pour les électeurs à mobilité réduite (16 %), le manque de signalisation indiquant le site du bureau de scrutin (13 %) et les longues files d'attente (8 %).

Satisfaction relative à la formation reçue

Dans l'ensemble, la satisfaction relative à la formation reçue était élevée parmi les fonctionnaires électoraux. Presque tous les fonctionnaires (98 %) ont participé à la formation offerte par les directeurs du scrutin, et la plupart (89 %) se sentaient très bien préparés ou plutôt bien préparés à entreprendre leur travail. Même si la satisfaction a diminué de trois points par rapport à 2008, la plupart des fonctionnaires (83 %) se sont quand même dits très satisfaits ou plutôt satisfaits en 2011.

Les principales améliorations proposées étaient de fournir plus d'information sur les procédures telles que la fermeture du bureau de scrutin et les exigences de vérification de l'identité des électeurs (12 %), de consacrer plus de temps à la formation (12 %) et d'utiliser plus d'exercices pratiques ou de mises en situation (6 %).

La proportion de participants à la formation était significativement moins élevée (95 %) dans les circonscriptions au nord du 50^e parallèle. La satisfaction était aussi plus faible dans le Nord, où 79 % des répondants se sont dits très satisfaits ou plutôt satisfaits.

Déroulement du vote, identité des électeurs, perceptions et problèmes

Dans l'ensemble, la grande majorité des fonctionnaires électoraux (95 %) ont déclaré que la circulation des électeurs s'était très bien ou plutôt bien déroulée pendant leurs heures de scrutin.

Un grand nombre de fonctionnaires (56 %) ont indiqué que les exigences en matière d'identification ne nuisaient pas à la majorité des électeurs. Un sur trois était d'avis que la vérification de l'identité rendait la procédure un peu plus longue. Ceux qui ont travaillé à des bureaux de vote par anticipation étaient plus susceptibles (14 %) de répondre que la procédure avait pris beaucoup plus de temps.

Presque tous les fonctionnaires électoraux (97 %) ont rapporté que la procédure de vérification de l'identité des électeurs s'était très bien ou plutôt bien déroulée en 2011, une augmentation peu marquée par rapport à 2008. Les fonctionnaires ont trouvé que les problèmes relatifs à la vérification de l'identité étaient généralement résolus de façon appropriée. Le degré de préparation peut aussi être mesuré par le pourcentage élevé de fonctionnaires électoraux qui se sont dits très bien (69 %) ou plutôt bien (27 %) formés et préparés à mettre en œuvre la procédure de vérification de l'identité des électeurs.

Tant les superviseurs de centre de scrutin (90 %) que les agents d'information (95 %) ont rapporté avoir demandé aux électeurs de préparer une pièce d'identité. De la même

manière, tant les superviseurs de centre de scrutin (87 %) que les agents d'information (88 %) disent avoir vérifié les pièces d'identité qu'on leur présentait.

De manière comparable à 2008, bien que la grande majorité (84 %) des répondants n'ait pas fait l'expérience de problèmes particuliers lors de la vérification des adresses ou de l'identité, ceux qui en ont rapporté ont généralement indiqué (44 %) que les électeurs n'avaient pas de pièce d'identité adéquate. Les principales réactions des fonctionnaires électoraux dans une telle situation étaient de demander une autre pièce d'identité valide ou encore demander à une tierce personne de confirmer l'identité de l'électeur (56 %), et d'expliquer les procédures de vérification de l'identité (19 %).

Enfin, la plupart des fonctionnaires électoraux (83 %) ont décrit la réaction des électeurs relativement aux exigences sur l'identité comme favorable, et ont trouvé que les électeurs étaient très bien préparés ou plutôt bien préparés (88 %) à les respecter.

Comptage des votes et fermeture du bureau de scrutin

De manière comparable à 2008, la plupart des fonctionnaires (94 %) ont dit que le comptage des votes et la fermeture du bureau de scrutin s'étaient très bien ou plutôt bien déroulés. Cela dit, parmi ceux qui croyaient que le comptage ne s'était pas bien déroulé, une proportion importante a attribué le problème au manque de compétence des autres employés (32 %) ou à des consignes trop vagues et une formation inadéquate (24 %).

Sur le même thème, la plupart des scrutateurs ont trouvé que le diagramme de processus fourni pour l'exécution du comptage du vote a été très utile (67 %) ou plutôt utile (25 %). Plus des deux tiers des scrutateurs sondés (70 %) ont rapporté avoir personnellement remis les listes électorales dans le sac jaune, la boîte ou l'enveloppe prévus à cet effet.

Améliorer la gestion des élections futures

Comme c'est souvent le cas lorsque la satisfaction est globalement élevée, il y a eu peu de suggestions d'améliorations. Alors que 18 % des répondants croyaient qu'aucun changement n'était nécessaire, l'idée d'améliorer la formation est apparue en tant que principale suggestion pour améliorer la conduite des élections (13 %) et faciliter le travail dans les bureaux de scrutin (7 %).

Conclusion

Les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé lors de la 41^e élection générale ont estimé que l'élection avait été gérée avec succès. Dans l'ensemble, le degré de satisfaction s'est maintenu ou amélioré par rapport à 2008, et peu de commentaires négatifs ont été exprimés.

Cela dit, certaines problématiques ont été observées relativement à la baisse de satisfaction des fonctionnaires électoraux quant à leur rémunération. Certains fonctionnaires semblent aussi avoir été embêtés par ce que l'on pourrait décrire comme un surplus d'information : le grand volume de formalités administratives et de documents peu utiles ou portant à confusion est devenu un problème. Enfin, le manque de compétence perçu chez certains membres du personnel apparaît également comme préoccupation importante. Par conséquent, l'amélioration de la formation et des communications devrait être considérée comme un facteur clé pour surmonter de telles problématiques lors des élections futures.

Contexte et méthodologie

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2008-2013*, Élections Canada a défini trois objectifs stratégiques (accessibilité, confiance et engagement) pour l'organisation. Les fonctionnaires électoraux sont chargés de tâches et de responsabilités qui touchent aux trois éléments du plan stratégique. Leur rétroaction est un outil précieux pour évaluer la qualité des services aux électeurs et l'efficacité du processus actuel.

Léger Marketing a reçu le mandat d'effectuer un sondage auprès du personnel de scrutin à la suite de la 41^e élection générale. Les objectifs de la recherche étaient :

- d'évaluer l'expérience et les procédures aux bureaux de scrutin;
- de mesurer les réactions quant aux mesures d'identification des électeurs;
- d'évaluer l'efficacité des initiatives de communication d'Élections Canada;
- d'évaluer la formation et la rémunération des fonctionnaires électoraux;
- d'identifier les différences entre les élections générales de 2008 et de 2011;
- de repérer toutes différences relatives aux niveaux de services entre les divers types de bureaux de scrutin et leur localisation.

Un échantillon de fonctionnaires a été sélectionné au hasard à partir de la base de données du personnel de scrutin d'Élections Canada lors de la 41^e élection générale. Au total, 3 213 entrevues ont été complétées, pour une marge d'erreur globale de $\pm 1,7\%$, 19 fois sur 20.

Afin de permettre une bonne représentativité de certains segments d'intérêt, l'échantillon comportait un suréchantillonnage des bureaux de vote itinérants et de ceux situés au Nord du 50^e parallèle. Les résultats sont également présentés pour les bureaux de vote situés dans une résidence étudiante.

Les tableaux contenus dans le présent rapport comportent des analyses statistiques comparant chaque pourcentage à la moyenne des autres pourcentages de la même rangée. Le symbole plus (+) indique un résultat statistique supérieur, alors que le symbole moins (-) indique un résultat statistique inférieur. L'importance statistique est indiquée à un niveau de confiance de 95 %.

Tout au long du rapport, les termes « fonctionnaire », « fonctionnaire électoral », « personnel du scrutin » et « répondants » sont utilisés de façon interchangeable. Les répondants ont été sélectionnés parmi trois des principaux postes (scrutateur, superviseur

de centre de scrutin et agent d'information). Les rôles et responsabilités associés à chaque poste sont décrits à l'annexe A. Le tableau qui suit indique le nombre de répondants et la marge d'erreur associée à chaque poste.

	Acronyme	Nombre d'entrevues (n)	Marge d'erreur * (%)
Superviseur de centre de scrutin	SCS	550	+/-4,1
Scrutateur	S	2 104	+/-2,1
Agent d'information	AI	559	+/-4,1

*Au niveau de confiance de 95%.

Analyse des résultats

Le présent rapport contient des résultats détaillés sur la satisfaction des fonctionnaires électoraux et l'évaluation qu'ils font de la 41^e élection générale. Les réponses à certaines questions clés sont comparées à celles du sondage de référence de 2008, effectué à la suite de la 40^e élection générale.

Section 1 : Profil des fonctionnaires électoraux

La présente section décrit le profil des fonctionnaires électoraux qui ont travaillé lors de la 41^e élection générale, en fonction de leur expérience antérieure lors d'élections fédérales et provinciales et de la façon dont ils ont été nommés à leur poste en 2011.

Expérience antérieure

Un peu plus de la moitié des répondants en 2011 (53 %) avaient travaillé en tant que fonctionnaires électoraux lors de l'élection générale fédérale précédente. Cette proportion était plus faible en 2008 (45 %). Les fonctionnaires électoraux de la Saskatchewan étaient statistiquement plus nombreux (60 %) que ceux des autres provinces à répondre qu'ils avaient travaillé lors de l'élection générale de 2008.

Q2 : « Avez-vous travaillé en tant que fonctionnaire électoral lors de l'élection générale précédente, tenue en octobre 2008? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. du 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	53 %	57 %	53 %	51 %	56 %	60 %+	55 %	48 %	46 %	57 %	46 %
Non	45 %	41 %	45 %	46 %	43 %	38 %	43 %	50 %+	49 %	40 %	54 %
Ne sait pas	2 %	2 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	1 %	4 %	3 %	0 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin étaient plus susceptibles d'avoir travaillé lors de l'élection générale fédérale de 2008 (70 % contre 53 % dans l'ensemble), alors que les agents d'information étaient moins susceptibles (37 %) d'avoir cette expérience.

Q2 : « Avez-vous travaillé en tant que fonctionnaire électoral lors de l'élection générale précédente, tenue en octobre 2008? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	53 %	62 %+	52 %-	60 %+	70 %+	53 %	37 %-
Non	45 %	36 %-	46 %+	38 %	28 %-	44 %+	63 %+
Ne sait pas	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %+	0 %-

Parmi ceux qui ont rapporté avoir travaillé lors de l'élection générale fédérale de 2008, la plupart l'ont fait comme scrutateurs (58 %), dans des proportions significativement plus élevées en Ontario (64 %) et en Saskatchewan (68 %). De manière semblable, des proportions plus élevées avaient travaillé comme scrutateurs dans les Maritimes et en Colombie-Britannique (18 % dans les deux cas) ainsi que dans le Nord (21 % contre 13 % dans l'ensemble). En Colombie-Britannique, une proportion supérieure a aussi déclaré avoir travaillé comme greffier du scrutin (22 % contre 15 % dans l'ensemble).

Q3 : « Quel(s) poste(s) occupiez-vous en 2008? » Par région et en résidence étudiante (n=1 764)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK*	AB	C-B.	TER.*	N. du 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Scrutateur	58 %	52 %	60 %	64 %+	57 %	68 %+	56 %	44 %-	51 %	54 %	63 %
Greffier du scrutin	15 %	17 %	12 %	15 %	12 %	11 %	18 %	22 %+	25 %	13 %	13 %
Superviseur de centre de scrutin	13 %	18 %+	10 %	11 %	15 %	10 %	17 %	18 %+	7 %	21 %+	-
Agent d'information	7 %	8 %	8 %	7 %	8 %	7 %	5 %	10 %	10 %	3 %	-
Autre/Ne sait pas	8 %	7 %	12 %	6 %	9 %	4 %	5 %	9 %	7 %	10 %	24 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

La majorité des répondants qui ont déclaré avoir travaillé pendant l'élection générale fédérale de 2008 ont été embauchés pour le même poste en 2011. C'est le cas pour 74 % des scrutateurs et 67 % des superviseurs de centre de scrutin, mais seulement 45 % des agents d'information. Une proportion légèrement plus élevée de scrutateurs (17 % contre 15 % dans l'ensemble) avait aussi travaillé en tant que greffier du scrutin en 2008.

Les fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau itinérant en 2011 et qui avaient travaillé en 2008 étaient plus susceptibles d'avoir été scrutateurs à l'époque (84 %). De plus, davantage d'individus (18 %) qui ont travaillé comme superviseur de centre de scrutin en 2008 ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation en 2011.

Q3 : « Quel(s) poste(s) occupiez-vous en 2008? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=1 764)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Scrutateur	58 %	60 %	58 %-	84 %+	18 %-	74 %+	24 %-
Greffier du scrutin	15 %	14 %	15 %	11 %	7 %-	17 %+	14 %
Superviseur de centre de scrutin	13 %	18 %+	13 %	3 %-	67 %+	2 %-	3 %-
Agent d'information	7 %	8 %	8 %	1 %-	2 %-	2 %-	45 %+

Plus de la moitié (52 %) des fonctionnaires électoraux pendant l'élection de 2011 avaient aussi de l'expérience lors d'élections provinciales. À l'échelle régionale, des proportions significativement plus élevées de fonctionnaires avaient travaillé au provincial dans les Maritimes (63 %) et en Saskatchewan (60 %), alors que le pourcentage était significativement plus bas en Ontario (49 %).

Q4 : « Avez-vous déjà travaillé comme fonctionnaire électoral lors d'une élection provinciale? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER. *	N. du 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	52 %	63 %+	50 %	49 %-	44 %	60 %+	54 %	54 %	41 %	60 %+	51 %
Non	46 %	35 %-	49 %	48 %	53 %	37 %-	45 %	44 %	59 %	39 %-	49 %
Ne sait pas	2 %	1 %	1 %	2 %	3 %	3 %	1 %	2 %	0 %	0 %	0 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin étaient plus nombreux (67 %) à avoir travaillé lors d'une élection provinciale que les autres fonctionnaires électoraux. À l'opposé, les agents d'information étaient les moins susceptibles (33 %) d'avoir travaillé lors d'une élection provinciale. De plus, cinquante-quatre pour cent (54 %) des scrutateurs ont indiqué qu'ils avaient aussi travaillé lors d'une élection provinciale par le passé.

Les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation en 2011 étaient plus susceptibles d'avoir déjà travaillé lors d'une élection provinciale (59 %). Cette proportion était significativement moindre (51 %) pour ceux qui ont travaillé dans un bureau de scrutin ordinaire. Par ailleurs, 55 % de ceux qui ont travaillé dans un bureau de scrutin itinérant avaient aussi de l'expérience au provincial.

Nomination

La majorité des scrutateurs (73 %) ont rapporté que leur nom n'avait **pas** été recommandé au directeur du scrutin par un candidat ou un parti politique. Toutefois, il y avait des variations considérables selon les régions. Comparativement à la moyenne de 22 %, l'Ontario (13 %), le Manitoba (10 %), la Colombie-Britannique (8 %) et l'Alberta (5 %) comptaient significativement moins de répondants qui ont indiqué avoir été recommandés par un candidat ou un parti politique, alors que le Québec (45 %) et les Maritimes (36 %) en avaient significativement plus.

Q5 : « En ce qui concerne votre nomination, votre nom a-t-il été suggéré au directeur du scrutin par un candidat ou un parti politique? » Par région et en résidence étudiante (n=2 104)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. du 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	22 %	36 %+	45 %+	13 %-	10 %-	16 %	5 %-	8 %-	35 %	15 %	17 %
Non	73 %	54 %-	50 %-	83 %+	82 %	72 %	90 %+	88 %+	65 %	68 %	83 %
Ne sait pas	5 %	10 %+	5 %	4 %-	8 %	12 %+	5 %	4 %	0 %	16 %+	0 %

Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les scrutateurs qui ont travaillé dans les bureaux de vote par anticipation étaient trois fois plus susceptibles (63 %) de déclarer avoir été recommandés au directeur du scrutin par un candidat ou un parti politique que ceux qui travaillaient dans un bureau de vote ordinaire (19 %) ou itinérant (13 %).

Q5 : « En ce qui concerne votre nomination, votre nom a-t-il été suggéré au directeur du scrutin par un candidat ou un parti politique? » Par type de bureau de scrutin (n=2 104)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Oui	22 %	63 %+	19 %-	13 %-
Non	73 %	31 %-	76 %+	81 %+
Ne sait pas	5 %	6 %	5 %	6 %

Scrutateurs seulement.

Section 2 : Satisfaction relative au déroulement de l'élection

La présente section fournit un survol du degré de satisfaction des fonctionnaires électoraux relativement à l'expérience de travail dans leur bureau de scrutin lors de la 41^e élection générale.

Satisfaction générale

Dans l'ensemble, 93 % des fonctionnaires électoraux se sont dits très satisfaits ou plutôt satisfaits lorsqu'on leur a demandé de décrire leur impression du déroulement de l'élection à leur bureau de scrutin. Comparativement au taux de satisfaction national (93 %), les fonctionnaires du Manitoba étaient significativement plus satisfaits (98 %) de leur expérience.

Q1 : « Comment décririez-vous votre degré de satisfaction, dans l'ensemble, relativement à la façon dont s'est déroulée la dernière élection fédérale à votre bureau de vote? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. du 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Très satisfait	55 %	59 %	58 %	55 %	51 %	44 %-	48 %-	56 %	54 %	57 %	34 %
Plutôt satisfait	38 %	35 %	33 %-	39 %	47 %+	45 %+	43 %	38 %	36 %	37 %	66 %
Pas très satisfait	5 %	5 %	5 %	5 %	2 %	9 %+	8 %+	4 %	4 %	4 %	0 %
Pas du tout satisfait	2 %	1 %	3 %+	1 %	0 %	2 %	1 %	2 %	4 %	2 %	0 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

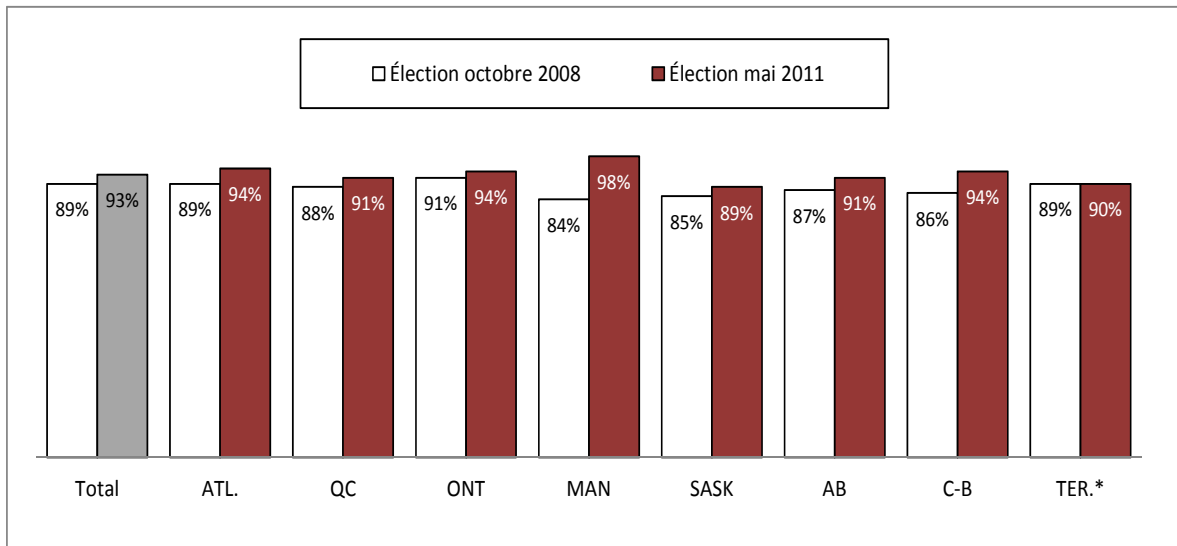
Les agents d'information étaient plus susceptibles que tout autre groupe de se dire satisfaits dans l'ensemble (96 %); près des deux tiers étaient même très satisfaits (64 %). À l'opposé, les scrutateurs étaient un peu moins susceptibles de se déclarer satisfaits (92 %) et moins susceptibles d'indiquer qu'ils étaient très satisfaits (53 %). Aucune différence statistique en fonction du type de bureau de scrutin n'a été observée.

Q1 : « Comment décririez-vous votre degré de satisfaction, dans l'ensemble, relativement à la façon dont s'est déroulée la dernière élection fédérale à votre bureau de vote? » Par type de bureau de vote et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très satisfait	55 %	54 %	55 %	53 %	53 %	53 %-	64 %+
Plutôt satisfait	38 %	38 %	38 %	39 %	40 %	38 %	33 %-
Pas très satisfait	5 %	4 %	5 %	6 %	5 %	6 %+	3 %-
Pas du tout satisfait	2 %	4 %+	2 %-	2 %	0 %-	2 %+	1 %-

La satisfaction relative au déroulement de l'élection générale était plus élevée en 2011 (93 %) qu'en 2008 (89 %) dans toutes les régions, en particulier au Manitoba, où 98 % des fonctionnaires ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits, une augmentation de 14 points de pourcentage par rapport à 2008 (84 %). Les fonctionnaires électoraux de la Colombie-Britannique étaient aussi significativement plus satisfaits (94 % en 2011 contre 86 % en 2008).

Q1 : « Comment décririez-vous votre degré de satisfaction, dans l'ensemble, relativement à la façon dont s'est déroulée la dernière élection fédérale à votre bureau de vote? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)



Pourcentage ayant répondu plutôt ou très satisfait (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

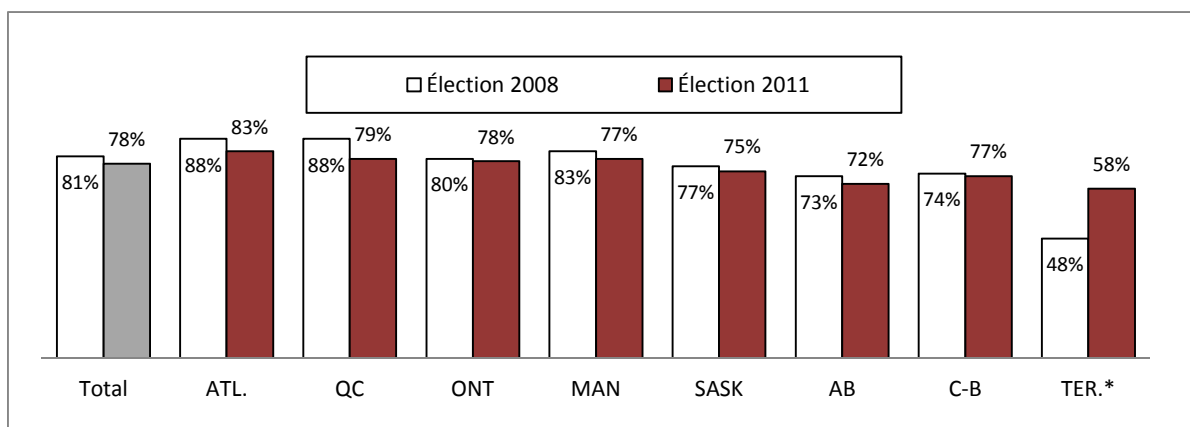
Section 3 : Satisfaction relative à la rémunération

La présente section décrit la satisfaction des fonctionnaires électoraux quant à leur salaire horaire et au temps qu'il a fallu pour recevoir leur chèque de paie.

Salaire horaire

Dans l'ensemble, le degré de satisfaction quant au salaire horaire était de 78 % en 2011. Cela représente une diminution faible, mais statistiquement significative, par rapport à 2008 (81 %). Le degré de satisfaction a diminué partout sauf dans les territoires. Si l'on compare les résultats de 2011 par région, les répondants des Maritimes se sont dits significativement plus satisfaits (83 %), alors que ceux de l'Alberta étaient moins satisfaits de leur salaire horaire (72 %).

Q6 : « À quel degré êtes-vous satisfait de votre salaire horaire? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)



Pourcentage ayant répondu plutôt ou très satisfait (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote par anticipation ont rapporté un degré de satisfaction plus faible (70 %) que ceux qui ont travaillé dans des bureaux ordinaires ou itinérants. Ceux qui ont travaillé dans des bureaux de scrutin itinérants étaient les plus satisfaits quant au salaire horaire (87 % contre 78 % dans l'ensemble).

Les superviseurs de centre de scrutin ont déclaré les plus haut taux de satisfaction quant au salaire horaire, 84 % étant très satisfaits ou plutôt satisfaits (significativement plus que la moyenne de 78 %). Le degré de satisfaction était significativement moins élevé chez les

agents d'information : seulement 42 % étaient plutôt satisfaits et 28 % étaient très satisfaits, pour un total combiné de 70 %.

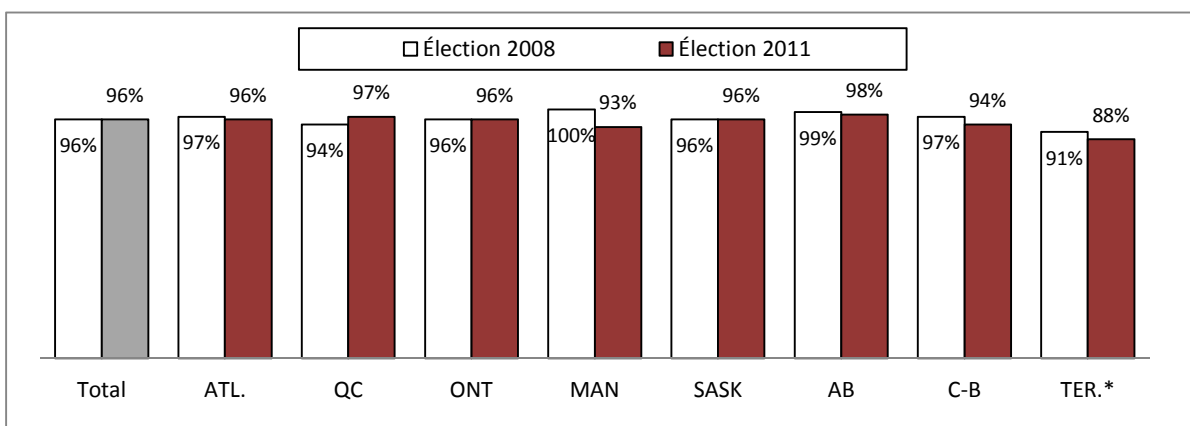
Q6 : « À quel degré êtes-vous satisfait de votre salaire horaire? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très satisfait	31 %	29 %	31 %	36 %	34 %	31 %	28 %
Plutôt satisfait	47 %	42 %-	47 %+	51 %	50 %	48 %	42 %-
Pas très satisfait	16 %	20 %+	15 %-	12 %	13 %	15 %	18 %
Pas du tout satisfait	6 %	9 %+	5 %-	1 %-	2 %-	5 %-	10 %+

Réception du chèque de paie

La plupart des fonctionnaires étaient satisfaits du temps qu'il a fallu pour recevoir leur chèque de paie. Cela dit, il y a eu une baisse marquée de la satisfaction en 2011 par rapport à 2008 au Manitoba (de 100 % à 93 %) et en Colombie-Britannique (de 97 % à 94 %). À l'opposé, la satisfaction a augmenté au Québec (de 94 % en 2008 à 97 % en 2011). Si l'on compare les résultats de 2011 à travers les différentes régions, les fonctionnaires du Québec étaient significativement plus susceptibles de se déclarer satisfaits (97 %) alors que ceux de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de se déclarer insatisfaits du temps qu'il a fallu pour recevoir leur chèque (6 % d'insatisfaits).

Q7 : « À quel degré êtes-vous satisfait du temps qu'il a fallu pour recevoir votre chèque de paie? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)



Pourcentage ayant répondu plutôt ou très satisfait (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

La satisfaction varie également selon le poste : les scrutateurs étaient plus susceptibles que tout autre groupe de se déclarer très satisfaits (79 %), alors que les agents d'information l'étaient significativement moins (72 %) et étaient plus susceptibles d'être plutôt satisfaits (23 %) du temps de livraison de leur chèque.

Q7 : « À quel degré êtes-vous satisfait du temps qu'il a fallu pour recevoir votre chèque de paie? » Par type de bureau de scrutin et poste (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très satisfait	78 %	79 %	78 %	81 %	80 %	79 %+	72 %-
Plutôt satisfait	18 %	15 %-	18 %+	16 %	16 %	17 %	23 %+
Pas très satisfait	2 %	3 %+	2 %-	2 %	2 %	2 %	2 %
Pas du tout satisfait	2 %	3 %+	1 %	0 %	1 %	1 %-	3 %+

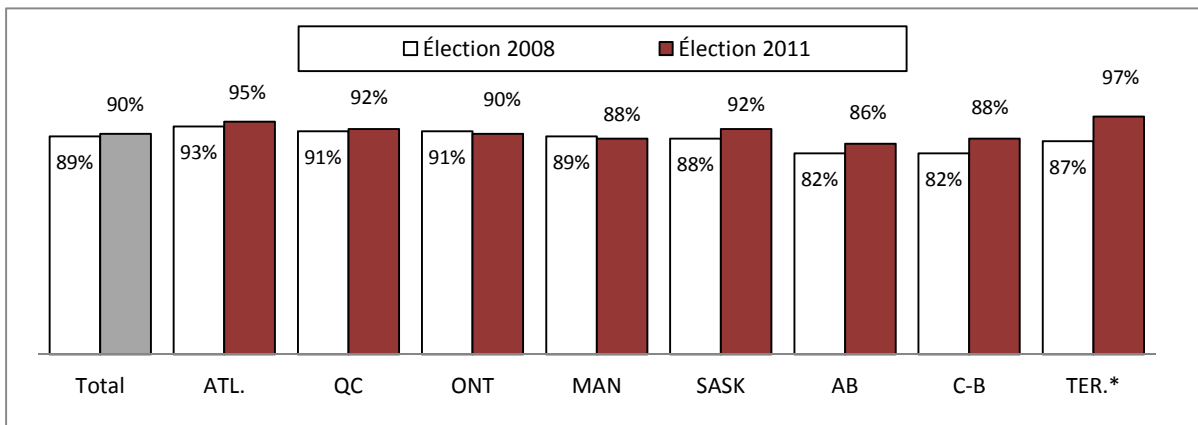
Section 4 : Satisfaction relative au matériel électoral

La présente section décrit la satisfaction des fonctionnaires électoraux, dans l'ensemble, relativement au matériel électoral qui leur a été fourni ainsi qu'aux listes électorales.

Matériel électoral

En général, les fonctionnaires étaient satisfaits du matériel électoral reçu : 90 % ont rapporté qu'ils étaient plutôt satisfaits ou très satisfaits. Si l'on compare les régions, les fonctionnaires des Maritimes étaient plus susceptibles (95 %) d'être satisfaits, alors que ceux de l'Alberta étaient significativement moins susceptibles (86 %) de se déclarer satisfaits. Comparativement à 2008, la satisfaction par rapport au matériel électoral a augmenté partout sauf en Ontario et au Manitoba.

Q10 : « À quel degré êtes-vous satisfait du matériel électoral qui vous a été fourni? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)



Pourcentage ayant répondu plutôt ou très satisfait (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires qui ont travaillé dans des bureaux de scrutin itinérant étaient significativement moins susceptibles (84 %) de se déclarer satisfaits du matériel électoral, alors que ceux qui ont travaillé dans les bureaux de vote ordinaires étaient significativement plus susceptibles (91 %) de se dire satisfaits. Les agents d'information étaient significativement plus susceptibles (93 %) de se dire satisfaits, alors que les superviseurs de centre de scrutin étaient les moins susceptibles (88 %).

Q10 : « À quel degré êtes-vous satisfait du matériel électoral qui vous a été fourni? Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très satisfait	57 %	54 %	58 %+	45 %-	48 %-	57 %	63 %+
Plutôt satisfait	33 %	34 %	33 %	38 %	40 %+	33 %	30 %
Pas très satisfait	8 %	9 %	7 %-	14 %+	10 %+	8 %	5 %-
Pas du tout satisfait	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %

Diverses raisons ont été fournies pour justifier l'insatisfaction concernant le matériel électoral. La plupart des fonctionnaires ont déclaré que la documentation était trop compliquée ou portait à confusion (24 %), qu'il y avait trop de documentation et de contenu à lire et à apprendre (14 %) ou qu'il y avait trop de documentation et de paperasse inutile (13 %). D'autres ont exprimé l'opinion qu'il manquait du matériel (11 %) ou que la documentation était inadéquate, désuète ou incomplète (10 %).

Q11 : « Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait du matériel que vous avez reçu? » (n=339)

	Total
Documentation trop compliquée/porte à confusion	24 %
Trop de documentation/trop de choses à apprendre/lire	14 %
Trop de documentation/paperasse inutile	13 %
N'a pas reçu tout le matériel/matériel manquant	11 %
Documentation inadéquate/désuète/incomplète	10 %

Réponses les plus fréquentes seulement.

Les motifs d'insatisfaction étaient semblables dans toutes les régions. Toutefois, certaines différences statistiques ont été remarquées :

- Les fonctionnaires du Québec étaient plus susceptibles (20 %) de déclarer que la documentation était inadéquate, désuète ou incomplète.
- Les fonctionnaires de l'Ontario étaient moins susceptibles (5 %) de déclarer que la documentation était inadéquate, désuète ou incomplète.
- Les fonctionnaires de Colombie-Britannique étaient plus susceptibles (10 %) de déclarer que le matériel était de piètre qualité ou ne fonctionnait pas.

- Les fonctionnaires de Colombie-Britannique étaient moins susceptibles (6 %) de déclarer qu'il y avait trop de documentation inutile ou trop de choses à lire et apprendre.

Il y avait aussi des écarts lors de l'examen des motifs donnés selon les différents postes :

Scrutateurs :

- Étaient plus susceptibles (16 %) de déclarer avoir reçu trop de documentation ou de paperasse inutile.
- Étaient moins susceptibles (7 %) de déclarer ne pas avoir reçu tout le matériel ou qu'il manquait du matériel.

Superviseurs de centre de scrutin

- Étaient plus susceptibles (21 %) de déclarer ne pas avoir reçu tout le matériel ou qu'il manquait du matériel.
- Étaient plus susceptibles (8 %) de déclarer qu'il n'y avait pas assez de matériel;
- Étaient plus susceptibles (7 %) de déclarer que le matériel n'avait pas été fourni en temps opportun.
- Étaient moins susceptibles (5 %) de déclarer avoir reçu trop de documentation ou de paperasse inutile.

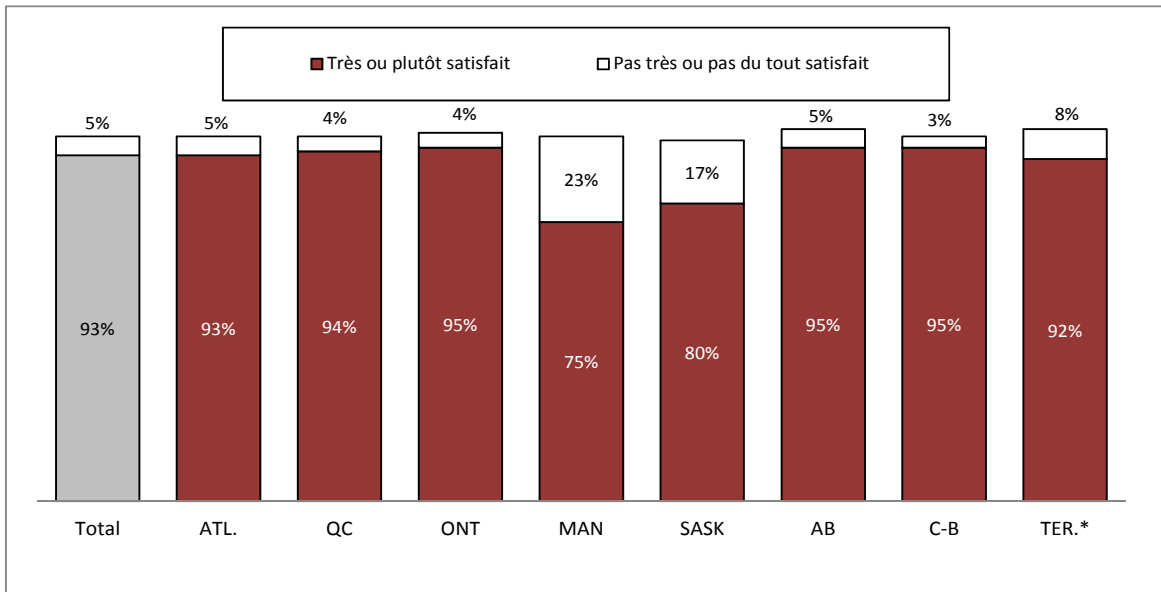
Agents d'information :

- Étaient plus susceptibles (11 %) de déclarer qu'il n'y avait pas assez de matériel.
- Étaient moins susceptibles (1 %) de déclarer avoir reçu trop de documentation inutile.

Liste des électeurs

Plus de neuf scrutateurs sur dix (93 %) se sont dits satisfaits des listes électorales. Si l'on compare les régions, les fonctionnaires de l'Ontario et de l'Alberta étaient plus susceptibles d'être satisfaits (95 %), alors que les fonctionnaires du Manitoba et de la Saskatchewan l'étaient moins (75 % et 80 % respectivement).

**Q12 : « À quel degré êtes-vous satisfait de la liste des électeurs qui vous a été fournie? »
Par région (n=2 104)**



Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires qui ont travaillé dans des bureaux itinérants étaient significativement moins susceptibles (87 %) de se déclarer satisfaits des listes électorales que ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote par anticipation ou bureaux de scrutin ordinaires.

**Q12 : « À quel degré êtes-vous satisfait de la liste des électeurs qui vous a été fournie? »
Par type de bureau de scrutin (n=2 104)**

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Très satisfait	70 %	74 %	70 %	61 %-
Plutôt satisfait	23 %	21 %	23 %	26 %
Pas très satisfait	4 %	5 %	4 %	10 %+
Pas du tout satisfait	1 %	1 %	1 %	3 %

Scrutateurs seulement.

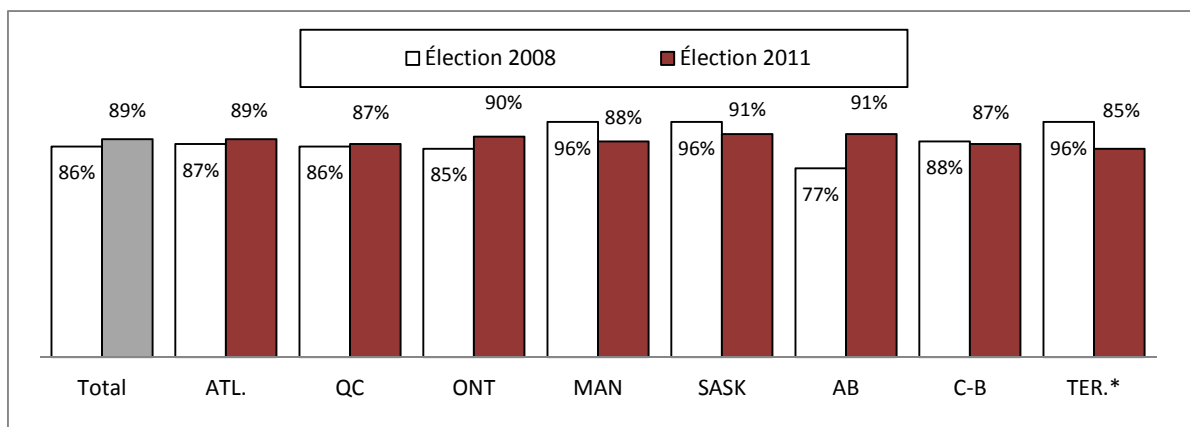
Section 5 : Accessibilité des bureaux de scrutin

La présente section traite de l'évaluation des fonctionnaires électoraux concernant le caractère adéquat du bâtiment où ils ont travaillé pour la tenue d'une élection, à savoir s'il y avait un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants et suffisamment de signalisation pour aider les électeurs à trouver leur chemin jusqu'au bureau de scrutin.

Caractère adéquat du bâtiment pour la tenue des élections

La plupart des fonctionnaires (89 %) ont jugé que le bâtiment dans lequel ils ont travaillé était adéquat pour la tenue d'une élection, une légère augmentation par rapport à 2008 (86 %). Si l'on compare les résultats de 2011 par région, les fonctionnaires de l'Ontario étaient plus susceptibles (90 %) d'avoir trouvé leur bâtiment adéquat pour une élection que ceux du Québec (87 %). Les agents d'information étaient moins susceptibles (85 %) d'avoir trouvé leur bâtiment adéquat pour la tenue d'une élection.

Q8 : « Diriez-vous que le bâtiment dans lequel vous avez travaillé était adéquat pour la tenue d'une élection? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=1 226)



Pourcentage ayant trouvé le bâtiment adéquat pour la tenue d'une élection.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Ceux qui croyaient que le bâtiment n'était pas adéquat pour la tenue d'une élection (n=370) ont évoqué qu'il manquait d'espace (39 %), que le bâtiment n'était pas accessible pour les personnes handicapées (15 %), que la régulation de la température était inadéquate (9 %), que la signalisation était mauvaise (9 %), entre autres raisons.

Q9 : « Pourquoi dites-vous que [le bâtiment était inadéquat]? » (n=370)

	Total
Pas assez d'espace/trop à l'étroit	39 %
Pas d'accès pour les handicapés	15 %
Mauvaises indications/directions non indiquées	9 %
Mauvais chauffage/trop froid	9 %

Principales raisons

Les principales raisons (pas assez d'espace/trop à l'étroit) étaient semblables sans égard à la région, au poste ou au type de bureau de scrutin. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, on observe certains écarts entre les régions.

Q9 : « Pourquoi dites-vous que [le bâtiment n'était pas adéquat]? » par région (n=370)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Pas assez d'espace/trop à l'étroit	39 %	36 %	42 %	34 %	70 %	52 %	30 %	42 %	0 %
Pas d'accès pour les handicapés	15 %	18 %	14 %	22 %+	13 %	4 %	1 %-	13 %	0 %
Mauvais chauffage/trop froid	9 %	12 %	12 %	3 %-	2 %	12 %	16 %	11 %	0 %
Mauvaises indications/directions	9 %	4 %	9 %	6 %	0 %	0 %	15 %	17 %+	0 %
Mal aménagé	8 %	9 %	14 %+	4 %	0 %	0 %	1 %	7 %	0 %
Situé dans une école/enfants à proximité/sécurité	8 %	0 %	7 %	6 %	13 %	0 %	15 %	14 %	0 %
Piètre accès (en général)	6 %	5 %	5 %	6 %	0 %	37 %	2 %	5 %	0 %
Pas d'espaces de stationnement	6 %	4 %	1 %-	7 %	13 %	2 %	4 %	17 %+	0 %
Local inadéquat (en général)	5 %	0 %	5 %	8 %	0 %	3 %	13 %+	0 %	71 %
Trop de bureaux de vote	4 %	1 %	2 %	7 %	0 %	12 %	1 %	4 %	0 %
Accès aux toilettes difficile/non existant	4 %	4 %	8 %+	2 %	0 %	0 %	7 %	0 %	0 %
Emplacement peu pratique/les gens devaient marcher trop longtemps	3 %	0 %	0 %	5 %	0 %	12 %	7 %	4 %	0 %
Salle	3 %	9 %+	6 %+	0 %-	0 %	2 %	0 %	1 %	0 %
Pas assez d'intimité	2 %	0 %	0 %	3 %	3 %	3 %	1 %	5 %	0 %
Piètre ventilation	2 %	0 %	6 %+	1 %	3 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Trop de marches	2 %	0 %	1 %	2 %	0 %	0 %	8 %+	6 %	0 %
Situé dans un lieu de culte	2 %	1 %	3 %	0 %	0 %	0 %	1 %	7 %+	0 %
Mal organisé/Pas de communication	2 %	11 %+	2 %	2 %	3 %	3 %	0 %	0 %	0 %
Piètre éclairage	1 %	1 %	0 %	3 %+	0 %	2 %	1 %	1 %	0 %
Situé dans une maison de retraite/centre pour aînés	1 %	8 %+	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	1 %	0 %

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Situés dans une patinoire/aréna	1 %	4 %+	0 %	2 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Emplacement en construction/rénovation	1 %	0 %	1 %	1 %	3 %	20 %	0 %	0 %	0 %
Emplacement partagé/vote interrompu/perturbé	1 %	0 %	1 %	0 %	2 %	0 %	2 %	2 %	0 %
Situé dans un couloir ouvert	1 %	0 %	0 %	3 %+	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Situé dans un sous-sol	1 %	0 %	1 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Emplacement en mauvais état	1 %	0 %	1 %	0 %	3 %	0 %	0 %	6 %+	0 %
(Ne pas lire) Ne sait pas/Refus	2 %	1 %	3 %	2 %	3 %	0 %	0 %	1 %	0 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Accès de plain-pied pour les fauteuils roulants

Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des fonctionnaires ont pu confirmer que le bâtiment disposait d'un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants. Cette proportion s'est avérée significativement plus élevée dans les Maritimes (95 %) et la Colombie-Britannique (96 %) et inférieure au Québec (88 %).

Q9a : « Vous souvenez-vous si le bâtiment disposait d'un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants? » Par région (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	93 %	95 %+	88 %-	93 %	93 %	94 %	94 %	96 %+	100 %	96 %	83 %
Non	5 %	4 %	9 %+	4 %-	4 %	5 %	4 %	3 %	0 %	4 %	9 %
Ne sait pas	2 %	1 %	3 %	3 %	3 %	1 %	2 %	0 %-	0 %	0 %-	8 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin ont été proportionnellement plus nombreux à se rappeler que leur bâtiment disposait bien d'un accès de plain-pied (95 % contre 93 % dans l'ensemble).

Q9a : « Vous souvenez-vous si le bâtiment disposait d'un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	93 %	94 %	92 %-	97 %+	95 %+	92 %	93 %
Non	5 %	6 %	5 %	3 %	5 %	5 %	6 %
Ne sait pas	2 %	0 %-	2 %+	0 %-	1 %-	3 %+	1 %-

On a demandé aux superviseurs de centre de scrutin qui se souvenaient d'un accès de plain-pied s'ils avaient reçu assez d'affiches pour indiquer la présence d'un tel accès. Dans l'ensemble, 87 % ont répondu par l'affirmative. Les fonctionnaires du Manitoba étaient les plus nombreux (99 %) à se souvenir d'avoir reçu assez d'affiches, alors que ceux de la Colombie-Britannique (78 %) étaient les moins nombreux à rapporter avoir reçu assez d'affiches.

Q9b : « Avez-vous reçu assez d'affiches indiquant que le (bureau de vote/bureau de vote par anticipation) disposait d'un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants? » Par région (n=535)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e
Oui	87 %	93 %	88 %	85 %	99 %+	98 %	88 %	78 %-	100 %	84 %
Non	10 %	7 %	8 %	11 %	1 %-	2 %	9 %	16 %+	0 %	11 %
Ne sait pas	3 %	0 %	3 %	4 %	0 %	0 %	4 %	5 %	0 %	4 %

Seulement les superviseurs de centre de scrutin qui se souvenaient de la présence d'un accès de plain-pied.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

La plupart des fonctionnaires (90 %) ont aussi trouvé qu'ils avaient reçu suffisamment d'affiches de direction pour aider les électeurs à trouver le local où se déroulait le vote. Les fonctionnaires du Manitoba étaient plus susceptibles (99 %) de trouver qu'ils avaient reçu suffisamment d'affiches, alors que ceux de la Saskatchewan étaient plus susceptibles de répondre qu'ils ne savaient pas (6 % contre 1 % des autres).

Q9c : « Avez-vous reçu assez d'affiches conçues pour aider les électeurs à trouver leur chemin jusqu'au lieu du vote? » Par région et en résidence étudiante (n=570)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	90 %	96 %	88 %	86 %	99 %+	94 %	93 %	86 %	100 %	96 %	100 %
Non	9 %	4 %	12 %	12 %	1 %-	0 %	7 %	11 %	0 %	2 %-	0 %
Ne sait pas	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	6 %+	0 %	3 %	0 %	2 %	0 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Plaintes concernant l'accessibilité

La plupart des fonctionnaires (89 %) n'ont pas été témoins de plaintes concernant l'accessibilité des bureaux de vote. Cela dit, ceux de Colombie-Britannique étaient les plus

susceptibles (20 %) de rapporter des plaintes, alors que ceux de l'Alberta (7 %) étaient les moins susceptibles de le faire.

Q17a : « Avez-vous été témoin de plaintes des électeurs concernant l'accessibilité du bureau de scrutin? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	11 %	8 %	13 %	10 %	7 %	7 %	7 %-	20 %+	8 %	10 %	28 %
Non	89 %	92 %+	87 %	90 %	93 %	93 %	93 %+	80 %-	92 %	90 %	72 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les agents d'information (18 %) et superviseurs de centre de scrutin (15 %) étaient plus susceptibles d'avoir été témoins de plaintes que les scrutateurs (9 %). Ce genre de plaintes était aussi plus fréquent aux bureaux de vote par anticipation (14 %).

Q17a : « Avez-vous été témoin de plaintes des électeurs concernant l'accessibilité du bureau de scrutin? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	11 %	14 %+	11 %	6 %-	15 %+	9 %-	18 %+
Non	89 %	86 %-	89 %	94 %+	85 %-	91 %+	82 %-

Si l'on examine le motif des plaintes, on constate que les plus fréquents étaient l'accessibilité (16 %) et la signalisation (13 %). Les files d'attentes et le manque d'information quant à l'emplacement exact du bureau de vote comptent respectivement pour 8% et 7% des plaintes observées.

Q17b : « Pouvez-vous décrire brièvement sur quoi portaient les plaintes? » (n=386)

	Total
Accessibilité/Accessibilité pour personnes à mobilité réduite (aînés, etc.) problématique	16 %
Mauvaise signalisation/Pas d'indications/Personnes ne trouvaient pas leur chemin	13 %
Files trop longues/Attente trop longue	8 %
Personnes mal informées quant à l'emplacement de leur bureau de scrutin (se sont présentées au mauvais bureau)	7 %

Principales réponses.

Les fonctionnaires du Québec étaient plus susceptibles (19 %) de répondre qu'il y avait eu des plaintes à cause de l'attente. En Alberta, les fonctionnaires étaient plus susceptibles de mentionner que les électeurs manquaient d'information sur l'emplacement de leur bureau de scrutin (16 % contre 7 % dans l'ensemble), qu'il fallait marcher trop longtemps (8 % contre 1 % dans l'ensemble) et qu'il y avait trop de marches d'escalier (10 % contre 1 % dans l'ensemble). Ceux de Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de rapporter des plaintes relatives à la signalisation (20 % contre 13 % dans l'ensemble) et au mauvais état du bâtiment (4 % contre 1 % dans l'ensemble).

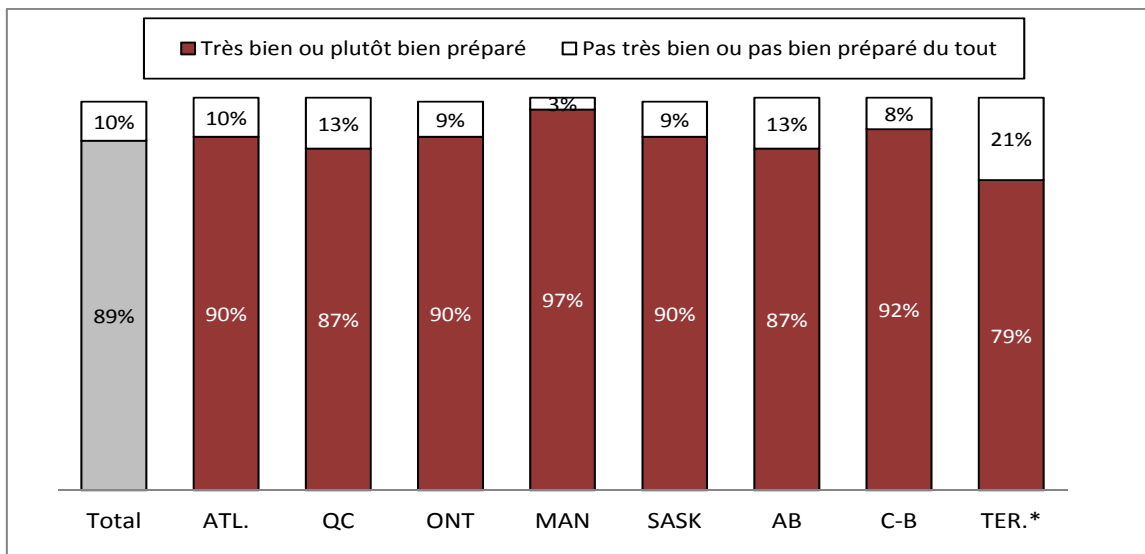
Section 6 : Préparation en vue de l'élection

La présente section fait rapport sur le degré de préparation des fonctionnaires électoraux. Ce rapport comprend une évaluation de la séance de formation et du temps passé à étudier à la maison, ainsi que des opinions sur la formation offerte en matière de vérification de l'identité des électeurs.

Degré de préparation

Dans l'ensemble, les fonctionnaires électoraux étaient d'avis qu'ils avaient été bien préparés à effectuer leur travail. En moyenne, dans toutes les régions, 89 % ont déclaré avoir été plutôt bien préparés ou très bien préparés, la proportion la plus élevée se trouvant au Manitoba (97 %). Une proportion significativement plus faible de fonctionnaires électoraux du Québec (87 %) estimait avoir reçu une bonne préparation.

Q30 : « Dans l'ensemble, à quel degré croyez-vous avoir été préparé à effectuer votre travail lors de la dernière élection fédérale? » Par région (n=3 213)



*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les agents d'information étaient significativement plus susceptibles de répondre qu'ils avaient été bien préparés (93 % contre 89 % dans l'ensemble). Si l'on examine les résultats par type de bureau de scrutin, les fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de vote

par anticipation étaient significativement moins satisfaits de leur degré de préparation (82 %).

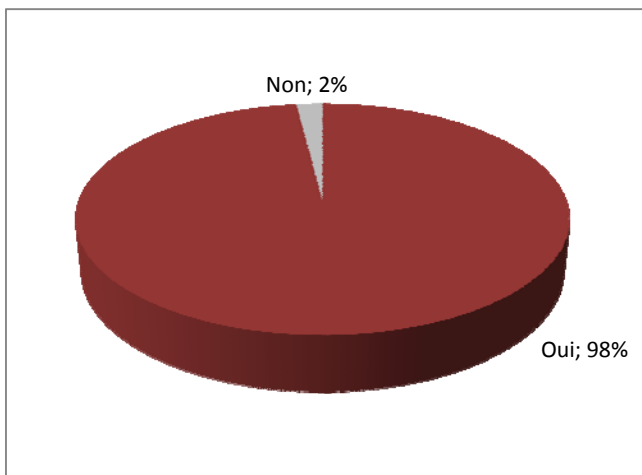
Q30 : « Dans l'ensemble, à quel degré croyez-vous avoir été préparé à effectuer votre travail lors de la dernière élection fédérale? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très bien préparé	57 %	50 %-	57 %+	52 %	53 %-	56 %-	65 %+
Plutôt bien préparé	33 %	32 %	33 %	36 %	34 %	34 %	28 %-
Pas très bien préparé	8 %	13 %+	7 %-	10 %	11 %+	8 %	4 %-
Pas bien préparé du tout	2 %	4 %+	2 %-	2 %	2 %	3 %	2 %

Évaluation de la séance de formation

Pratiquement tous les fonctionnaires (98 %) ont participé à la séance de formation donnée par le directeur du scrutin.

Q31 : « Avez-vous participé à la séance de formation donnée par le directeur du scrutin? »(n=3 213)

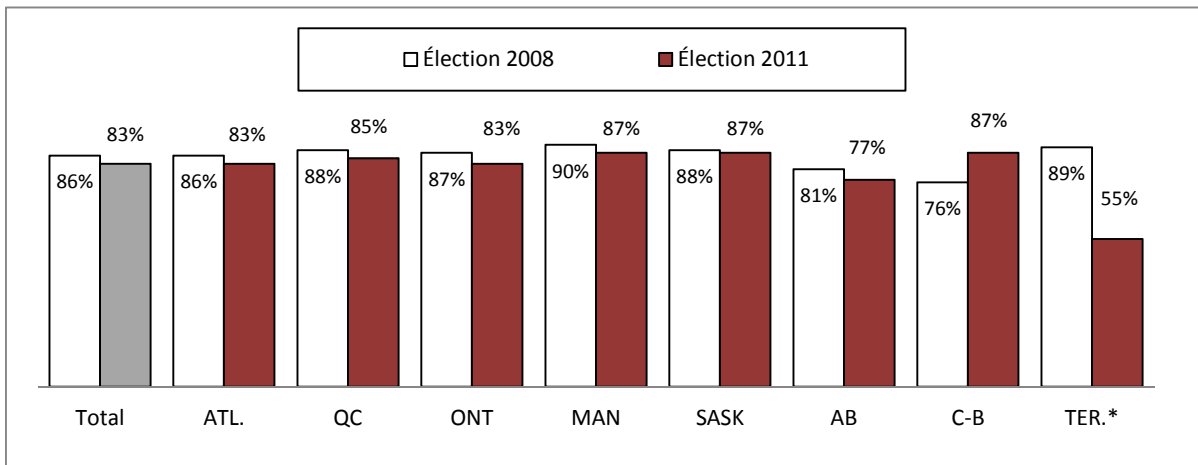


Huit répondants sur dix (83 %) étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits de la formation. Dans l'ensemble, le taux de satisfaction quant à la séance de formation en 2011 (83 %) était un peu plus bas qu'en 2008 (86 %). C'était particulièrement vrai pour l'Alberta, où

77 % des fonctionnaires étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits, comparativement à 81 % en 2008. Une exception se démarque : la Colombie-Britannique, où la satisfaction a augmenté significativement en 2011 (87 %) par rapport à 2008 (76 %).

La satisfaction était significativement plus élevée chez les agents d'information : 91 % étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits, contre 78 % pour les superviseurs de centre de scrutin et 83 % pour les scrutateurs. Ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation étaient moins susceptibles (75 %) de déclarer qu'ils étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits.

Q32 : « Quel est votre degré de satisfaction relativement à la séance de formation? » Par région (2011 : n=3 139; 2008 : n=3 028)



Pourcentage ayant répondu plutôt ou très satisfait (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

En ce qui concerne les améliorations potentielles aux séances de formation, différentes suggestions ont été reçues. Douze pour cent (12 %) des répondants ont suggéré de fournir davantage d'information et de détails sur les procédures, notamment celles concernant les exigences de vérification de l'identité des électeurs et la fermeture des bureaux de scrutin, mais aussi toute nouvelle procédure susceptible d'être mise en œuvre à l'avenir. La même proportion (12 %) a suggéré d'accorder plus de temps à la formation. Par ailleurs, 6 % des répondants ont suggéré d'ajouter davantage de mises en situation et d'exercices pratiques, alors que 4 % ont indiqué qu'une meilleure formation pour les superviseurs et formateurs serait utile.

Q33 : « D'après vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer la formation offerte? » (n=3 213)

	Total
Plus d'info sur les procédures/plus de détails (fermeture, exigences quant à l'identité, nouvelles façons de faire, etc.)	12 %
Allouer plus de temps à la formation	12 %
Utiliser plus d'exemples/de mises en situation/d'exercices pratiques	6 %
Plus de formation/plus grande expérience pour les superviseurs et formateurs	4 %

Principales suggestions.

Les fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (16 %) ou un bureau de vote itinérant (18 %) étaient plus susceptibles de demander davantage d'information ou de détails sur les procédures comme la fermeture du bureau et les exigences de vérification de l'identité, etc., que les fonctionnaires des bureaux de vote ordinaires. Les scrutateurs étaient plus susceptibles que tout autre groupe de demander plus de temps pour la formation (13 %) et de recommander plus d'exemples, mises en situation et exercices pratiques. Les superviseurs de centre de scrutin étaient plus enclins (7 %) à suggérer davantage de supervision, plus de formation pour les formateurs et le recours à du personnel plus expérimenté.

Q33 : « D'après vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer la formation offerte? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Plus d'info sur les procédures/plus de détails (fermeture, exigences quant à l'identité, nouvelles façons de faire, etc.)	12 %	16 %+	12 %-	18 %+	14 %	13 %	10 %
Allouer plus de temps à la formation	12 %	11 %	12 %	14 %	12 %	13 %+	7 %-
Utiliser plus d'exemples/de mises en situation/d'exercices pratiques	6 %	5 %	6 %	3 %	6 %	6 %+	3 %-
Plus de formation/plus grande expérience pour les superviseurs et formateurs	4 %	5 %	4 %	4 %	7 %+	4 %	2 %-

Formation à la maison

La plupart des fonctionnaires (86 %) ont déclaré avoir fait de la formation à la maison, avec des différences marquées selon les régions. À titre d'exemple, les fonctionnaires des Maritimes (93 %), de l'Ontario (91 %), du Manitoba (93 %) et de la Colombie-Britannique (92 %) étaient les plus susceptibles d'avoir fait de la formation à la maison, alors que ceux du Québec étaient les moins susceptibles (72 %) d'en avoir fait.

Q34 : « Avez-vous fait de la formation à la maison? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	86 %	93 %+	72 %-	91 %+	93 %+	91 %	87 %	92 %+	77 %	84 %	92 %
Non	14 %	7 %-	28 %+	9 %-	7 %-	9 %	13 %	8 %-	23 %	15 %	8 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

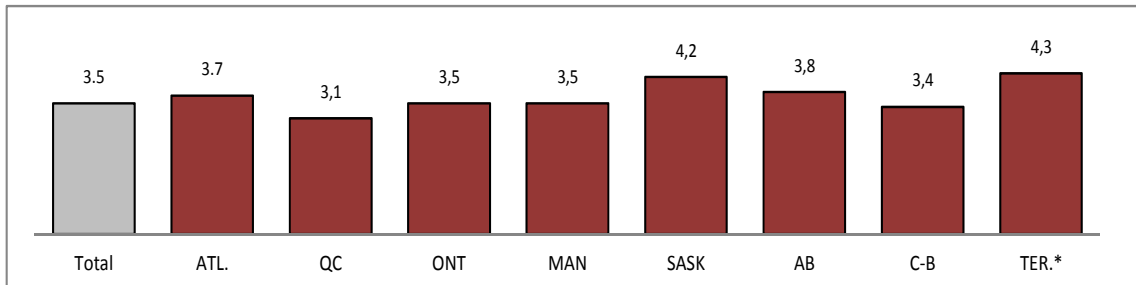
Une proportion significativement plus élevée de fonctionnaires ayant travaillé dans un bureau itinérant (95 %) a fait de la formation à la maison, comparativement à ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (84 %). Les agents d'information étaient significativement moins susceptibles (74 %) d'avoir fait de la formation à la maison comparativement aux autres fonctionnaires électoraux.

Q34 : « Avez-vous fait de la formation à la maison? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	86 %	84 %-	86 %	95 %+	91 %+	88 %+	74 %-
Non	14 %	16 %+	13 %	5 %-	9 %-	11 %-	25 %+

Les fonctionnaires électoraux qui ont rapporté avoir fait de la formation à la maison ont déclaré qu'ils y avaient consacré en moyenne 3,5 heures. Cette moyenne varie selon les régions, comme le montre le graphique ci-dessous. Les fonctionnaires de la Saskatchewan et des territoires ont déclaré avoir étudié plus longtemps à la maison que leurs collègues des autres régions, avec une moyenne de 4,2 et 4,3 heures respectivement. Les fonctionnaires du Québec ont rapporté avoir étudié à la maison moins longtemps que ceux des autres régions, soit 3,1 heures en moyenne.

Q35 : « Combien de temps y avez-vous consacré? » Par région (n=2 804)



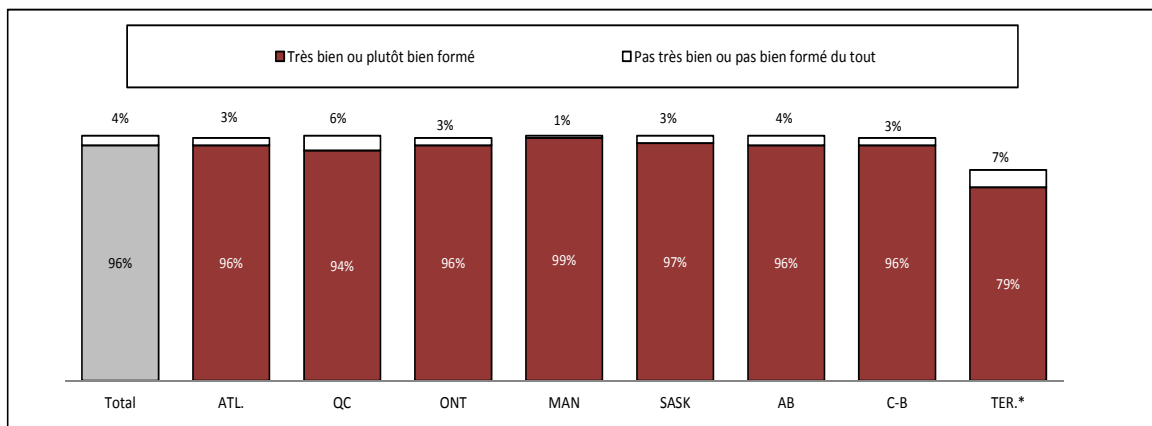
*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin ont rapporté avoir passé davantage de temps à étudier à la maison, soit 4,5 heures, que les agents d'information, qui n'ont consacré que 2,2 heures en moyenne. Il n'y avait pas d'écart statistique quant au temps moyen consacré à l'étude par type de bureau de scrutin (bureaux de vote par anticipation, ordinaires et itinérants).

Formation relative aux exigences de vérification de l'identité

En ce qui concerne plus précisément la formation visant l'application des exigences de vérification de l'identité des électeurs, 96 % des fonctionnaires ont déclaré avoir été plutôt bien formés ou très bien formés. Ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation étaient significativement moins susceptibles que les autres de déclarer avoir été très bien (69 %) ou plutôt bien formés (27 %).

Q36 : « Plus précisément, à quel degré diriez-vous que vous étiez bien formés et préparés quant à l'application des exigences de vérification de l'identité des électeurs? » Par région (n=3 213)



*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Remarque : 14 % des fonctionnaires des territoires ont répondu qu'ils ne savaient pas ou ont refusé de répondre à la question sur leur degré de formation et de préparation à mettre en œuvre les exigences de vérification de l'identité des électeurs.

Si l'on observe les résultats par région, la plupart des provinces avaient une proportion semblable de fonctionnaires qui ont déclaré avoir été plutôt bien ou très bien formés relativement aux exigences de vérification de l'identité des électeurs. Bien que la plupart des fonctionnaires croient avoir été au moins plutôt bien formés, lorsque l'on compare les provinces entre elles, on constate que ceux de l'Ontario étaient plus susceptibles de déclarer avoir été très bien formés (72 %), alors que deux de la Saskatchewan (53 %) et de l'Alberta (61 %) étaient moins susceptibles de donner cette réponse. Les fonctionnaires de la Saskatchewan (45 %), de l'Alberta (35 %) et du Manitoba (36 %) étaient plus susceptibles que ceux des autres provinces de déclarer avoir été plutôt bien formés. Même s'ils représentent une petite proportion dans l'ensemble, les fonctionnaires du Québec étaient plus susceptibles que ceux des autres provinces de répondre qu'ils n'avaient pas été très bien formés (4 %), alors que ceux de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de répondre qu'ils n'avaient pas été bien formés du tout (2 %).

Q36 : « Plus particulièrement, à quel point diriez-vous que vous étiez bien formé et préparé à mettre en œuvre les exigences de vérification de l'identité des électeurs? » Par région (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Très bien formé	69 %	73 %	69 %	72 % +	63 %	53 %-	61 % -	68 %	43 %
Plutôt bien formé	27 %	23 %	25 %	25 %	36 % +	45 %+	35 % +	28 %	37 %
Pas très bien formé	2 %	2 %	4 %+	2 %	1 %	2 %	2 %	1 %	4 %
Pas bien formé du tout	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	2 %+	3 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de scrutin ordinaire étaient plus susceptibles de répondre qu'ils avaient été très bien formés à propos des exigences de vérification de l'identité des électeurs, contrairement à ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation ou un bureau itinérant, qui étaient plus nombreux à trouver qu'ils n'avaient pas été très bien formés.

Q36 : « Plus particulièrement, à quel point diriez-vous que vous étiez bien formé et préparé à mettre en œuvre les exigences de vérification de l'identité des électeurs? » Par type de bureau de scrutin et de poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très bien formé	69 %	64 %-	69 %+	63 %	68 %	69 %	66 %
Plutôt bien formé	27 %	27 %	27 %	30 %	28 %	27 %	29 %
Pas très bien formé	2 %	5 %+	2 %-	5 %+	3 %	2 %	2 %
Pas bien formé du tout	1 %	3 %+	1 %-	1 %	0 %	1 %	1 %

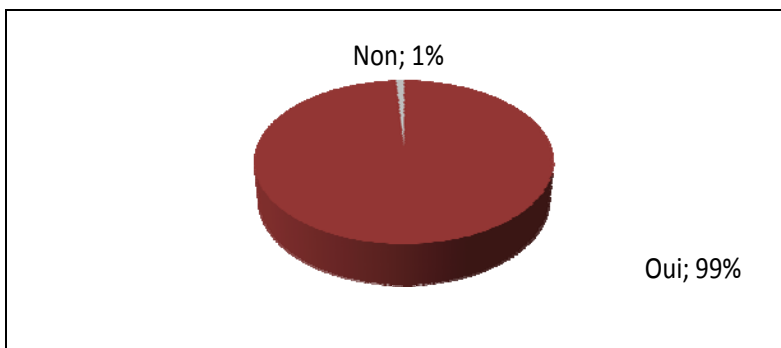
Section 7 : Expérience au bureau de scrutin

La présente section traite de l'expérience des fonctionnaires aux bureaux de scrutin, notamment l'heure d'ouverture du centre de scrutin, la circulation des électeurs et les difficultés rencontrées au moment de répondre aux électeurs dans leur propre langue.

Ouverture du bureau de scrutin

Pratiquement tous les fonctionnaires électoraux (99 %) ont indiqué que leur centre de scrutin avait ouvert à temps, une augmentation de 1 point de pourcentage par rapport au sondage de référence de 2008. Les fonctionnaires du Québec étaient un peu plus susceptibles de rapporter des délais dans l'ouverture de leur centre de scrutin (3 % contre 1 % dans l'ensemble).

Q13a : « Le bureau de scrutin a-t-il été ouvert à l'heure? » (n=1 109)



Dans le petit nombre de cas (n=42) où les bureaux n'ont pas ouvert à temps, diverses raisons ont été mentionnées. Elles peuvent être regroupées en cinq catégories principales : retards d'employés (11), problèmes de communication avec des fournisseurs externes (10), retard de matériel ou mobilier (8), mauvais leadership (7), et mauvais aménagement de salle (4).

Q14 : « Si vous avez répondu non, pouvez-vous dire pourquoi? » (n=42)

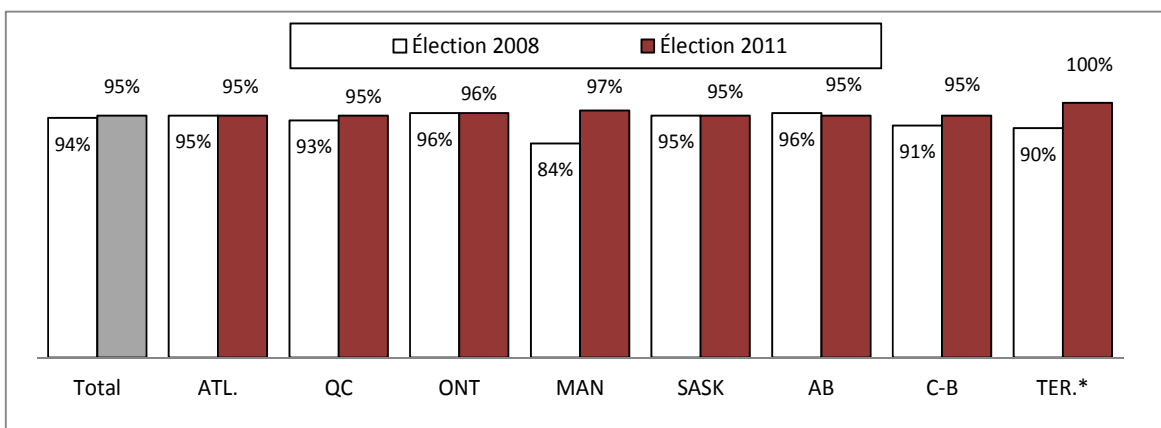
	Total (décompte)
Certains employés sont arrivés en retard/ne se sont pas présentés	11
Mauvaise communication entre les responsables et les fournisseurs externes	10
Une partie du matériel/des meubles n'était pas disponible/est arrivée en retard	8
Mauvais leadership	7
La salle n'était pas aménagée comme il le fallait	4
Pas de réponse	2

Tous ceux qui ont répondu NON à la question Q13a/b. Réponses codées.

Circulation des électeurs

Comme pour l'élection de 2008, la circulation des électeurs s'est bien déroulée lors de l'élection de 2011 d'après 95 % des répondants. Une amélioration marquée a été constatée au Manitoba, où 97 % des fonctionnaires ont rapporté que la circulation des électeurs s'était bien déroulée, comparativement à 84 % en 2008. En 2011, les fonctionnaires du Québec étaient plus susceptibles (78 %) de répondre que la circulation des électeurs s'était très bien déroulée, alors que ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta (31 % dans les deux cas) étaient plus susceptibles de répondre que la circulation des électeurs s'était plutôt bien déroulée.

Q15 : « Dans l'ensemble, diriez-vous que la circulation des électeurs s'est très bien déroulée, plutôt bien déroulée, pas très bien déroulée ou pas bien déroulée du tout pendant vos heures de travail? » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3,115)



Pourcentage ayant jugé que la circulation s'était plutôt bien ou très bien déroulée (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

La circulation des électeurs n'était pas la même selon le type de bureau de scrutin. Par exemple, 89 % des fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation ont indiqué que la circulation des électeurs s'était bien déroulée, une proportion significativement plus faible que les 96 % qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire ou itinérant. Toutefois, une proportion significativement plus faible des fonctionnaires (64 %) a qualifié la circulation de très bonne.

Q15 : « Dans l'ensemble, diriez-vous que la circulation des électeurs s'est très bien déroulée, plutôt bien déroulée, pas très bien déroulée ou pas bien déroulée du tout durant vos heures de travail? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très bien déroulée	73 %	71 %	74 %	64 %-	74 %	73 %	75 %
Plutôt bien déroulée	22 %	18 %-	22 %	32 %+	23 %	22 %	21 %
Pas très bien déroulée	3 %	9 %+	3 %-	1 %	2 %	4 %	3 %
Pas bien déroulée du tout	1 %	2 %+	1 %-	2 %	1 %	1 %	1 %

Répondre aux électeurs dans leur propre langue

La grande majorité (96 %) des superviseurs de centre de scrutin et des agents d'information n'ont eu aucune difficulté à répondre aux électeurs dans leur propre langue. Du point de vue des régions, les fonctionnaires de Colombie-Britannique étaient plus susceptibles d'avoir du mal à répondre aux électeurs dans leur propre langue : 9 % ont rapporté des difficultés contre 4 % dans l'ensemble du pays.

Q16 : « Avez-vous eu des difficultés au moment de répondre aux électeurs dans leur propre langue? » Par région et en résidence étudiante (n=1 109)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C.-B	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	4 %	3 %	2 %	3 %	1 %	1 %	2 %	9 %+	0 %	3 %	0 %
Non	96 %	97 %	98 %	97 %	99 %	99 %	98 %	91 %-	100 %	97 %	100 %

Superviseurs de bureau de scrutin et agents d'information seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les agents d'information étaient aussi significativement plus susceptibles de rapporter des difficultés (5 %) à ce chapitre que les superviseurs de centre de scrutin (2 %).

**Q16 : « Avez-vous eu de la difficulté à répondre aux électeurs dans leur propre langue? »
Par type de bureau de vote et poste (n=1 109)**

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	4 %	4 %	4 %	-	2 %-	-	5 %+
Non	96 %	96 %	96 %	-	98 %+	-	95 %-

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

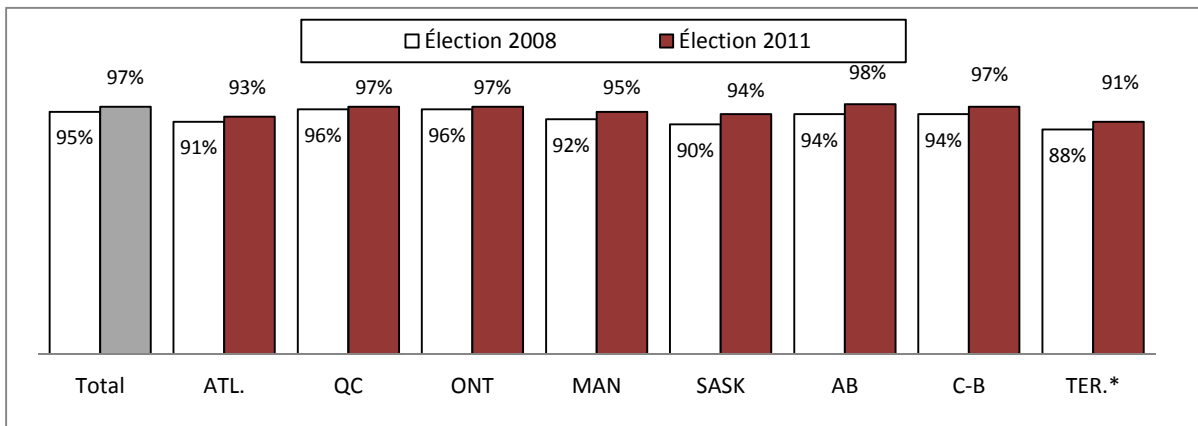
Section 8 : Exigences de vérification de l'identité des électeurs

La présente section contient une évaluation approfondie du déroulement de la procédure de vérification de l'identité des électeurs lors de la 41^e élection générale, y compris l'impact sur la circulation des électeurs, l'évaluation des différentes étapes et procédures de vérification de l'identité des électeurs, la réaction et le degré perçu de préparation des électeurs par rapport à ces exigences, ainsi que les problèmes au niveau de leur mise en oeuvre.

Évaluation générale

Dans l'ensemble, la vérification de l'identité des électeurs s'est bien déroulée lors du scrutin et a obtenu des notes comparables ou supérieures à celles de 2008. En 2011, comparativement à la moyenne nationale (97 %), les fonctionnaires des Maritimes (93 %) et de la Saskatchewan (94 %) étaient légèrement moins susceptibles de répondre que cela s'était bien déroulé.

Q23 : « En général, la vérification de l'identité des électeurs s'est-elle bien déroulée lors du scrutin? Diriez-vous qu'elle s'est... » Par région (2011 : n=3 213; 2008 : n=3 115)



Pourcentage ayant jugé que la vérification de l'identité s'était plutôt bien ou très bien déroulée (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires des bureaux de scrutin itinérants étaient plus susceptibles de déclarer que la vérification de l'identité des électeurs ne s'était pas bien déroulée du tout. Si l'on compare les postes, les agents d'information étaient plus susceptibles que les autres de déclarer que la vérification de l'identité ne s'était pas très bien déroulée.

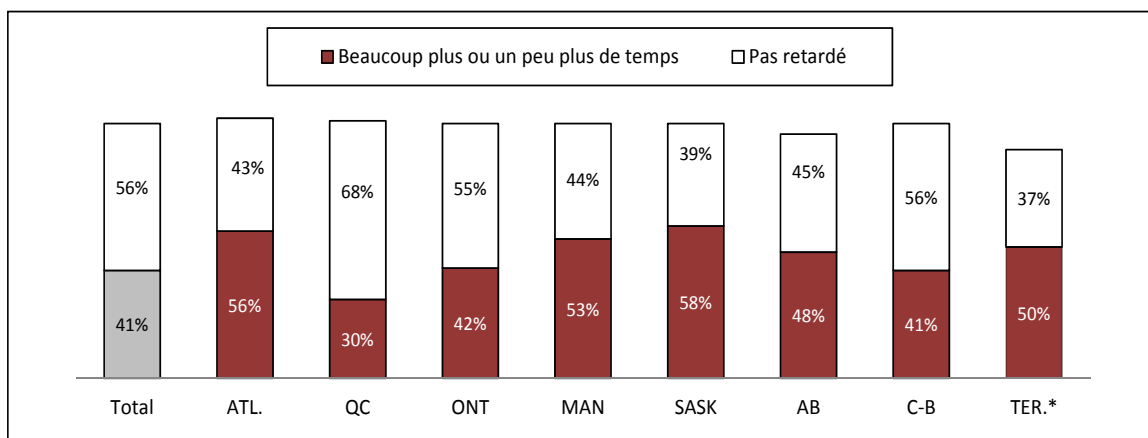
Q23 : « En général, la vérification de l'identité des électeurs s'est-elle bien déroulée lors du scrutin? Diriez-vous qu'elle s'est... » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très bien déroulée	65 %	69 %	65 %	59 %	66 %	65 %	63 %
Plutôt bien déroulée	32 %	28 %	32 %	33 %	31 %	32 %	31 %
Pas très bien déroulée	2 %	1 %	2 %	3 %	2 %	2 %-	5 %+
Pas bien déroulée du tout	1 %	1 %	0 %-	5 %+	0 %	1 %	0 %

Impact sur la circulation des électeurs

La plupart des fonctionnaires (56%) ont jugé que la majorité des électeurs n'avaient **pas** été retardés par les exigences de vérification de l'identité. Cela dit, un fonctionnaire sur trois (33 %) a déclaré que le vote avait pris un peu plus de temps à cause de ces exigences. Les fonctionnaires des Maritimes étaient significativement plus susceptibles (15 %) de répondre que la procédure avait pris beaucoup plus de temps.

Q18 : « Diriez-vous qu'en raison des exigences de vérification de l'identité, le vote a pris beaucoup plus de temps, un peu plus de temps ou n'a pas été retardé? » Par région (n=3 213)



*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin (12 %) et fonctionnaires travaillant dans un bureau de vote par anticipation (14 %) étaient significativement plus susceptibles de répondre que la procédure avait pris beaucoup plus de temps.

Q18 : « Diriez-vous qu'en raison des exigences de vérification de l'identité, le vote a pris beaucoup plus de temps, un peu plus de temps ou n'a pas été retardé? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Beaucoup plus de temps	8 %	14 %+	8 %-	11 %	12 %+	8 %	7 %
Un peu plus de temps	33 %	32 %	33 %	29 %	36 %	33 %	31 %
Pas retardé	56 %	51 %-	56 %+	55 %	51 %-	55 %	59 %+

Étapes et procédures de vérification de l'identité

Les fonctionnaires de la Saskatchewan (100 %) et des Maritimes (95 %) étaient aussi significativement plus susceptibles d'informer les électeurs des exigences de vérification de l'identité, alors que les fonctionnaires de l'Alberta (81 %) étaient significativement moins susceptibles de le faire.

Q19 : « Lorsque les électeurs arrivaient à votre bureau de scrutin, les informiez-vous des exigences de vérification de l'identité? » Par région et en résidence étudiante (n=1 109)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK*	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	89 %	95 %+	88 %	89 %	92 %	100 %+	81 %-	88 %	100 %	92 %	0 %
Non	9 %	3 %-	11 %	9 %	8 %	0 %-	16 %+	9 %	0 %	7 %	100 %
Ne sait pas	2 %	2 %	1 %	1 %	-	-	3 %	3 %	-	1 %	-

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires électoraux travaillant dans un bureau de vote par anticipation étaient significativement plus susceptibles (95 %) que ceux travaillant dans un bureau de scrutin ordinaire (88 %) d'informer les électeurs des exigences de vérification de l'identité.

Q19 : « Lorsque les électeurs arrivaient à votre bureau de scrutin, les informiez-vous des exigences de vérification de l'identité? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=1 109)

	Total	Anticipation	Ordinaire	SCS	AI
Oui	89 %	95 %+	88 %-	90 %	88 %
Non	9 %	4 %-	10 %+	8 %	10 %

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

La grande majorité des fonctionnaires électoraux (93 %) ont demandé aux électeurs de préparer leurs pièces d'identité. Tandis que les fonctionnaires du Québec (97 %) étaient significativement plus susceptibles de demander aux électeurs de préparer leurs pièces d'identité, ceux de l'Ontario (88 %) et du Manitoba (87 %) étaient significativement moins susceptibles de le faire.

Q20 : « Leur avez-vous demandé de préparer leurs pièces d'identité? » Par région et en résidence étudiante (n=1 109)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK*	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	93 %	97 %	97 %+	88 %-	87 %-	99 %	92 %	93 %	100 %	92 %	100 %
Non	6 %	3 %	3 %-	11 %+	13 %+	0 %-	8 %	4 %	0 %	6 %	0 %

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin (90 %) étaient moins susceptibles que les agents d'information (95 %) de demander aux électeurs de préparer leurs pièces d'identité.

Q20 : « Leur avez-vous demandé de préparer leurs pièces d'identité? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=1 109)

	Total	Anticipation	Ordinaire	SCS	AI
Oui	93 %	94 %	93 %	90 %-	95 %+
Non	6 %	4 %	6 %	8 %+	4 %-

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

Après avoir demandé aux électeurs de préparer leurs pièces d'identité, près des neuf dixièmes des superviseurs (87 %) et agents d'information (88 %) ont vérifié que les électeurs avaient les bonnes pièces d'identité en leur possession. Les fonctionnaires de l'Ontario ont été significativement moins nombreux (83 %) à faire ces vérifications.

Q21 : « Avez-vous vérifié qu'ils avaient les bonnes pièces d'identité? » Par région et en résidence étudiante (n=1 109)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK*	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANT E*
Oui	88 %	89 %	91 %	83 %-	93 %	81 %	88 %	90 %	90 %	86 %	100 %
Non	12 %	11 %	9 %	16 %+	7 %	19 %	9 %	10 %	10 %	14 %	0 %

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires des bureaux de vote par anticipation étaient significativement plus susceptibles (91 %) de vérifier les pièces d'identité que ceux des bureaux de scrutin ordinaires.

Q21 : « Avez-vous vérifié qu'ils avaient les bonnes pièces d'identité? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=1 109)

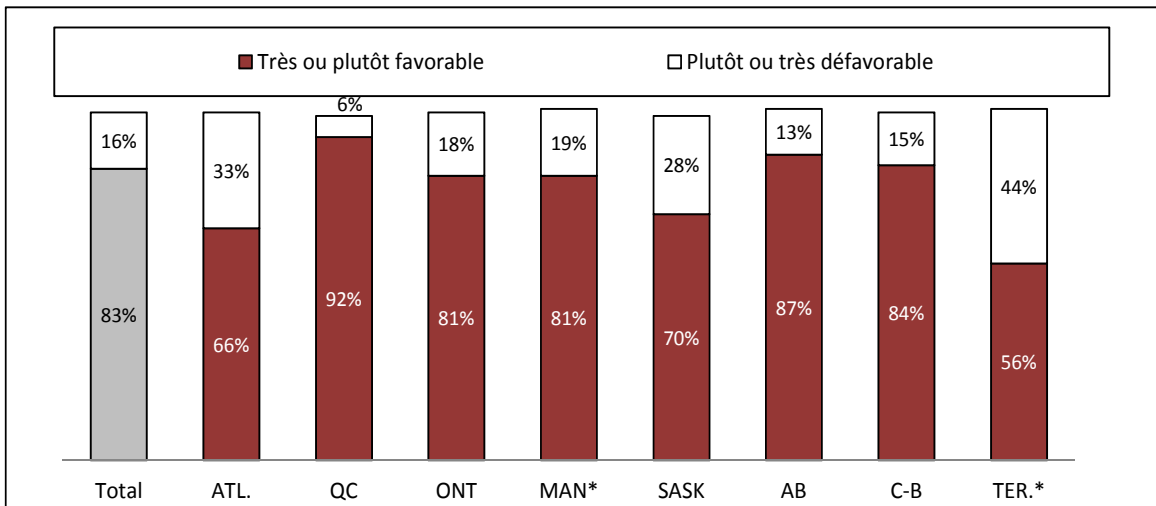
	Total	Anticipation	Ordinaire	SCS	AI
Oui	88 %	91 %+	87 %+	87 %	88 %
Non	12 %	8 %-	12 %-	11 %	12 %

Superviseurs de centre de scrutin et agents d'information seulement.

Réaction perçue des électeurs

Selon les scrutateurs, la plupart des électeurs (83 %) ont réagi plutôt favorablement ou très favorablement aux exigences de vérification de l'identité. Cela dit, il faut noter qu'il y avait des écarts considérables entre les régions. Les fonctionnaires des Maritimes (66 %) et de la Saskatchewan (70 %) étaient moins nombreux à percevoir des attitudes favorables de la part des électeurs relativement aux exigences de vérification, alors que ceux du Québec étaient plus nombreux (92 %) à percevoir une réaction plutôt favorable ou très favorable des électeurs à cet égard.

Q22 : « Au moment de confirmer leur identité pour le vote, diriez-vous que la réaction des électeurs aux exigences était généralement très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable? » Par région (n=2 104)



Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

En général, les réactions des électeurs par rapport aux exigences d'identification ne variaient pas beaucoup selon le type de bureau de scrutin. On remarque que moins de fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection ont rapporté que les électeurs avaient réagi très favorablement (40 %). Toutefois, cette proportion est compensée par un nombre significativement plus élevé qui a rapporté une réaction plutôt favorable (43 %).

Les scrutateurs des bureaux de vote ordinaires ont rapporté plus souvent (14 %) des réactions plutôt défavorables face aux exigences de vérification de l'identité, comparativement à la perception des scrutateurs assignés aux bureaux de vote par anticipation (8 %).

Q22 : « Au moment de confirmer leur identité pour le vote, diriez-vous que la réaction des électeurs aux exigences était généralement très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable? » Par type de bureau de scrutin (n=2 104)

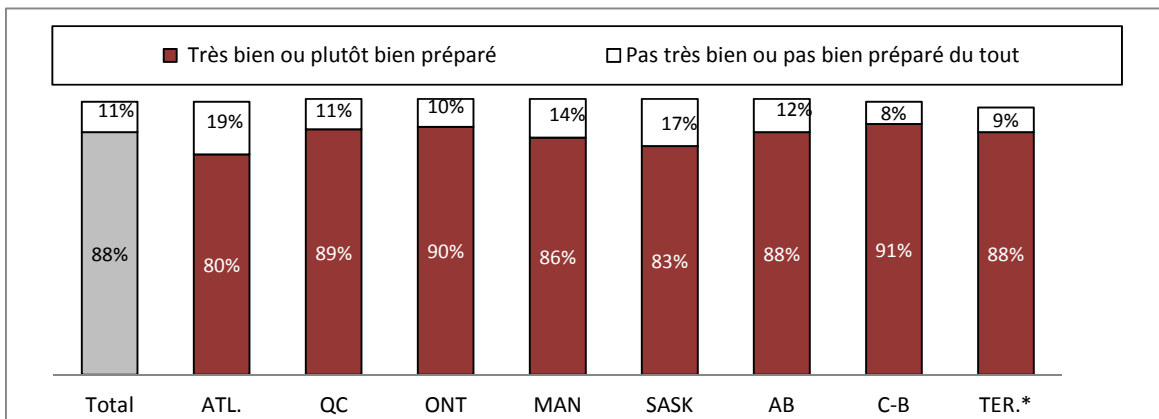
	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Très favorable	41 %	52 %	40 %-	43 %
Plutôt favorable	42 %	34 %	43 %+	36 %
Plutôt défavorable	14 %	8 %	14 %+	14 %
Très défavorable	3 %	0 %	3 %	4 %

Scrutateurs seulement.

Degré de préparation perçu chez les électeurs

Selon les fonctionnaires électoraux, la majorité (88 %) des électeurs a semblé bien préparée ou plutôt bien préparée à satisfaire les exigences de vérification de l'identité. Les fonctionnaires électoraux des Maritimes (80 %) et de la Saskatchewan (83 %) étaient significativement moins susceptibles de rapporter que les électeurs semblaient préparés, alors que ceux de l'Ontario, dans une proportion de 90 %, étaient significativement plus susceptibles de rapporter que les électeurs semblaient préparés.

Q24 : « En général, à quel point les électeurs semblaient-ils préparés à répondre aux exigences de confirmation de l'identité? Diriez-vous qu'ils étaient très bien préparés, plutôt bien préparés, pas très bien préparés ou pas bien préparés du tout? » Par région (n=3 213)



*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé dans un bureau de scrutin itinérant étaient moins susceptibles (81 %) de penser que les électeurs étaient bien préparés à répondre aux exigences de vérification de l'identité.

Q24 : « En général, à quel point les électeurs semblaient-ils bien préparés à se plier aux exigences de vérification de l'identité? Diriez-vous qu'ils étaient très bien préparés, plutôt bien préparés, pas très bien préparés ou pas préparés du tout? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très bien préparés	41 %	45 %	41 %	38 %	32 %-	43 %+	38 %
Plutôt bien préparés	47 %	42 %-	48 %+	43 %	56 %+	45 %-	50 %
Pas très bien préparés	10 %	10 %	10 %	13 %	11 %	10 %	9 %
Pas bien préparés du tout	1 %	2 %	1 %-	6 %+	1 %	1 %	2 %

Problèmes rapportés

En général, les scrutateurs ont rapporté peu de problèmes en rapport aux mesures d'identification des électeurs. Cela dit, les répondants de la Saskatchewan et de l'Alberta (29 % dans les deux cas) étaient significativement plus susceptibles de rapporter des problèmes lors de la vérification de l'adresse des électeurs, alors que ceux du Québec étaient significativement moins susceptibles de rapporter des problèmes liés autant à la vérification de l'adresse (14 %) que de l'identité (12 %).

Q25a : « Avez-vous connu des problèmes particuliers relativement à la vérification de l'adresse des électeurs? » Par région (n=2 104)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	20 %	20 %	14 %-	19 %	22 %	29 %+	29 %+	24 %	27 %	24 %	29 %
Non	80 %	80 %	85 %+	80 %	78 %	69 %-	71 %-	76 %	68 %	76 %	71 %

Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Dans l'ensemble, les scrutateurs qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire étaient un peu plus susceptibles (20 %) d'avoir connu des problèmes se rapportant à la vérification

de l'adresse des électeurs que ceux assignés aux bureaux de vote par anticipation ou itinérants.

Q25a : « Avez-vous connu des problèmes particuliers relativement à la vérification de l'adresse des électeurs? » Par type de bureau de scrutin (n=2 104)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Oui	20 %	14 %	20 %+	16 %
Non	80 %	81 %	79 %	84 %

Scrutateurs seulement.

Lorsque l'on compare les régions, les scrutateurs qui ont travaillé au Québec étaient les moins susceptibles d'avoir connu des problèmes particuliers au moment de vérifier l'adresse des électeurs.

Q25b : « Avez-vous connu des problèmes particuliers relativement à la vérification de l'identité des électeurs? » Par région et en résidence étudiante (n=2 104)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	15 %	15 %	12 %-	16 %	17 %	18 %	14 %	19 %	27 %	9 %-	6 %
Non	85 %	84 %	87 %+	84 %	83 %	80 %	86 %	81 %	68 %	90 %	94 %

Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les scrutateurs qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire étaient aussi plus susceptibles d'avoir connu des problèmes particuliers au moment de vérifier l'identité des électeurs (16 %) que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (9 %) ou un bureau itinérant (13 %).

Q25b : « Avez-vous connu des problèmes particuliers relativement à la vérification de l'identité des électeurs? » Par type de bureau de scrutin (n=2 104)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Oui	15 %	9 %	16 %+	13 %
Non	84 %	89 %	84 %	86 %

Scrutateurs seulement.

Tel qu'indiqué précédemment, les scrutateurs qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire ont rapporté plus de problèmes au moment de vérifier autant l'adresse que l'identité des électeurs. Lorsqu'on leur a demandé de décrire plus précisément ces problèmes, les principales réponses étaient que les électeurs n'avaient pas les bonnes pièces d'identité, avaient des pièces d'identité sans photo ou qui ne montraient pas la bonne adresse.

Q26 : « Pourriez-vous décrire brièvement ces problèmes? » (n=526)

	Total
Les électeurs n'avaient pas la bonne pièce d'identité (pas de photo, mauvaise adresse)	44 %
La liste des électeurs n'était pas à jour/était incomplète	20 %
Vieille adresse sur la pièce d'identité/déménagement récent, étudiants	14 %
Certaines personnes n'étaient pas au courant des nouvelles exigences sur la vérification de l'identité	12 %
Problèmes avec des aînés/immigrants qui n'avaient pas la bonne pièce d'identité ou aucune pièce d'identité	6 %
Problèmes avec les adresses rurales ou à case postale/pas d'adresse municipale	5 %

Scrutateurs qui ont répondu oui à 25a et/ou 25b. Principales réponses seulement.

Lorsqu'on leur a demandé d'identifier, de façon générale, les problèmes les plus fréquemment rencontrés par les électeurs au moment de prouver leur identité et leur adresse, les deux principales réponses étaient que les électeurs n'avaient pas de pièce d'identité (25 %) ou qu'ils n'avaient pas de pièce d'identité montrant leur adresse actuelle/leur bonne adresse (21 %).

D'autres réponses rapportées en proportion moindre (moins de 3 %) et non incluses dans les principales réponses étaient : factures confirmant la résidence d'une seule personne alors que deux personnes y vivaient, barrière linguistique (l'électeur ne parlait ni anglais ni français), erreurs du personnel de scrutin (nom de la mauvaise personne rayé) et électeurs fâchés ou irrités.

Si l'on compare les régions, les scrutateurs des Maritimes (32 %), de l'Ontario (28 %) et du Manitoba (32 %) étaient plus susceptibles d'avoir connu des problèmes avec des électeurs qui n'avaient pas les bonnes pièces d'identité. Des résultats semblables ont été obtenus auprès des agents d'information (30 %) et ceux qui ont travaillé dans un bureau de scrutin ordinaire (26 %), même si davantage de variations sont observées entre les provinces.

Q27 : « D'après vous, quel était le problème le plus fréquent connu par les électeurs au moment de confirmer leur identité et leur adresse? » Par région (n=3 213)

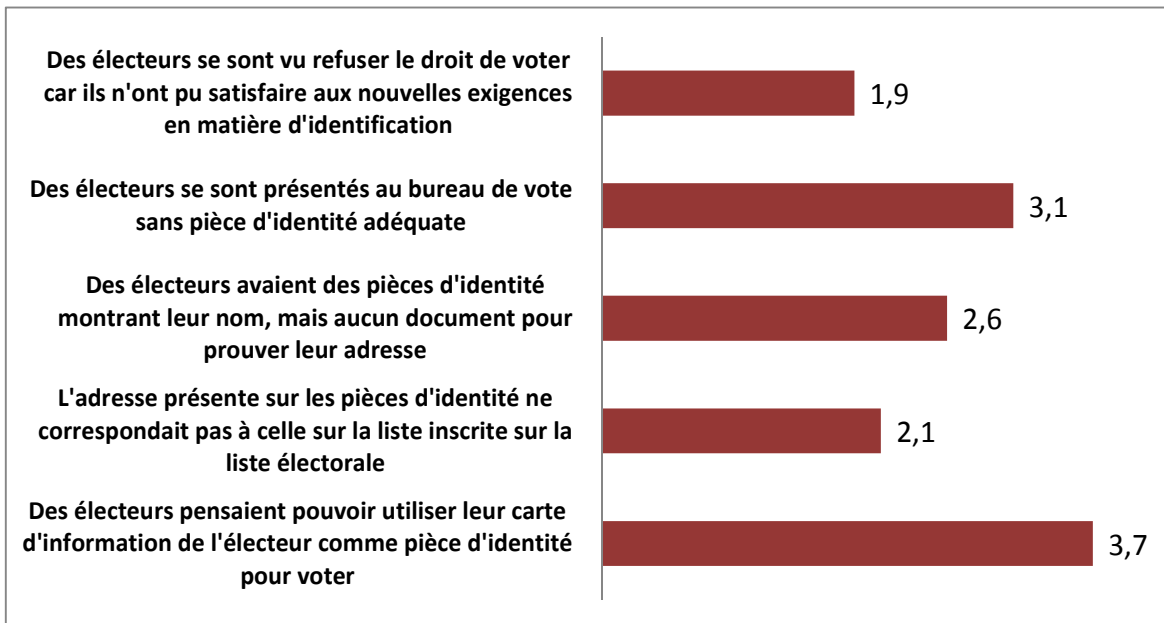
	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Pas de pièce d'identité	25 %	32 %+	19 %-	28 %+	32 %+	27 %	25 %	21 %	27 %
Pas de pièce d'identité montrant l'adresse actuelle	21 %	17 %	14 %-	22 %	16 %	23 %	26 %+	28 %+	26 %
Les électeurs ont apporté/montré la mauvaise pièce d'identité/une pièce d'identité non conforme aux exigences	3 %	5 %	3 %	4 %	1 %	4 %	3 %	1 %-	0 %
Impossibilité de trouver un autre électeur pour prêter serment	2 %	3 %	2 %	2 %	0 %	1 %	1 %	4 %+	0 %
Les électeurs ont apporté une seule des pièces d'identité requises	2 %	2 %	1 %	3 %	0 %	3 %	0 %-	2 %	0 %
Les électeurs n'ont apporté que leur carte d'électeur	2 %	3 %	1 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Les électeurs se sont présentés au mauvais bureau de vote	2 %	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %	3 %+	3 %+	0 %
Problèmes avec la liste des électeurs/entrées erronées	2 %	1 %	3 %+	1 %	3 %	3 %	1 %	2 %	5 %
Les électeurs n'avaient pas leur permis de conduire	2 %	3 %	2 %	3 %	2 %	3 %	2 %	1 %	0 %
Les électeurs ne connaissaient pas les exigences de vérification de l'identité	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %
Les électeurs étaient réticents à confirmer leur identité/montrer une pièce d'identité	1 %	3 %+	0 %-	1 %	1 %	2 %	2 %	1 %	0 %
Adresse rurale/case postale a causé un problème	1 %	0 %	0 %-	0 %-	1 %	5 %+	3 %+	0 %	0 %
Mauvaise adresse sur la liste des électeurs/Liste pas à jour (changement d'adresse)	1 %	0 %	2 %	1 %	0 %	2 %	1 %	1 %	3 %
Les électeurs ont apporté leur passeport/croyaient qu'ils pouvaient utiliser leur passeport	1 %	0 %	0 %	1 %	3 %+	0 %	0 %	1 %	0 %
Les électeurs n'ont pas apporté leur carte d'électeur	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Autre raison	3 %	1 %	3 %	2 %	3 %	2 %	2 %	3 %	0 %
Ne sait pas	18 %	18 %	19 %	17 %	19 %	10 %-	19 %	21 %	28 %
Aucun problème	13 %	8 %-	27 %+	9 %-	14 %	8 %-	9 %-	6 %-	7 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

On a demandé aux scrutateurs d'indiquer sur une échelle de 10 points la prévalence de cinq problèmes typiquement rencontrés lors de l'identification des électeurs. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, les scores étaient généralement faibles. Le problème le

plus fréquent était que certains électeurs pensaient pouvoir utiliser leur carte d'identification de l'électeur (CIE) comme pièce d'identité, alors que ce n'était pas le cas.

Q28 : « Sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie 'cela n'était pas du tout un problème' et 10 signifie 'cela était un problème fréquent', dites-moi si chacune des situations suivantes représentait un problème ou non. » (Notes moyennes montrées)



*Seulement les scrutateurs dont le bureau de vote n'était pas situé sur une réserve, dans une résidence étudiante ou dans un établissement de soins de longue durée.

La carte d'identification de l'électeur comme pièce d'identité

Officiellement, la carte d'information de l'électeur (CIE) n'est pas acceptée comme preuve valide de l'identité et adresse d'un électeur. Lorsque les électeurs ont montré leur CIE comme pièce d'identité, la plupart des scrutateurs (56 %) ont rapporté leur avoir demandé soit une autre pièce d'identité valide, soit qu'un autre électeur prête serment pour confirmer leur identité. Certains scrutateurs ont même dit avoir demandé spécifiquement un permis de conduire (11 %), une pièce d'identité avec photo (9 %), une preuve d'adresse valide, deux pièces d'identité (4 %) ou une carte d'assurance-maladie (1 %).

Comparant les diverses réactions par régions, les scrutateurs de l'Ontario et de la Saskatchewan étaient plus susceptibles d'expliquer la procédure (22 % et 27 % respectivement), alors que ceux du Québec étaient moins susceptibles d'aller en ce sens (10 %).

Les scrutateurs de Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de répondre que la pièce d'identité n'était pas valide (14 %), alors que ceux du Québec étaient plus susceptibles (5 %) de demander leur carte d'assurance-maladie.

Lors de l'élection générale de 2011, Élections Canada a mis en application une procédure testée lors d'élections partielles en 2011, qui consistait en l'acceptation de la CIE comme preuve d'adresse valide. Cela se limitait à trois secteurs ciblés, soit les bureaux de vote situés sur une réserve autochtone, dans une résidence étudiante ou dans un établissement de soins de longue durée. Pour cette raison, le sondage a vérifié auprès des répondants si leur bureau de scrutin était situé dans un des trois secteurs ciblés.

Selon le sondage, 16 % des bureaux de scrutin étaient situés dans un secteur ciblé, et un nombre plus élevé, en proportion, se trouvait en Saskatchewan (26 %).

En conséquence de cette procédure particulière, les scrutateurs des secteurs ciblés avaient une stratégie différente pour le traitement des électeurs qui montraient leur CIE comme pièce d'identité. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'action la plus fréquente était de demander une autre pièce d'identité valide. Toutefois, les scrutateurs qui ont travaillé dans une réserve, un établissement de soins de longue durée ou une résidence étudiante étaient moins susceptibles d'avoir demandé une autre pièce d'identité. Ceux qui ne travaillaient pas dans un des trois secteurs ciblés étaient plus susceptibles d'expliquer la procédure et moins susceptibles d'accepter la CIE et de la comparer à l'information dont ils disposaient.

Q29 : « Que faisiez-vous quand les électeurs présentaient leur CIE comme pièce d'identité? » (n=1 535)

	Scrutateurs (bureaux ordinaires)	Scrutateurs (réserve, établissement de soins ou résidences étudiantes)
Demander une autre pièce d'identité valide/Demander à un tiers de prêter serment pour confirmer leur identité	58 %	48 % -
Expliquer les procédures	23 %	4 % -
Demander le permis de conduire	13 %	6 %
Demander une pièce d'identité avec photo (non précisé)	9 %	10 %
Pièce non valide, pas acceptée/Électeur dirigé vers un responsable	8 %	7 %
Carte acceptée/Comparée à l'information dont je disposais	5 %	14 % +
Demander une preuve d'adresse valide	7 %	5 %
Demander deux pièces d'identité	4 %	3 %
Autre raison	6 %	15 %

Réponses multiples acceptées (la somme des pourcentages est supérieure à 100 %). Question posée seulement aux scrutateurs dont le bureau de vote était situé sur une réserve, dans une résidence étudiante, ou dans un établissement de soins de longue durée [Q8] OU qui ont répondu que le fait que les électeurs croyaient qu'ils pouvaient utiliser leur carte d'information de l'électeur était au moins un peu problématique (2 et plus) [Q34E].

Section 9 : Cartes de bingo

La présente section contient un rapport sur l'utilisation des « cartes de bingo », c'est-à-dire les formulaires utilisés pour consigner le numéro d'identification des électeurs venus voter. Ce formulaire est fourni aux représentants des candidats à la fin de chaque journée de vote par anticipation et de façon régulière le jour de l'élection.

Formation sur les cartes de bingo et facilité d'utilisation

Les trois quarts des fonctionnaires (74 %) ont rapporté que la formation relative aux cartes de bingo qu'ils avaient reçue leur a fourni suffisamment d'information. Il n'y avait pas de différences statistiques entre les régions.

Q37 : « En ce qui concerne le nouveau formulaire "Registre des électeurs qui ont voté le jour du scrutin" (aussi appelé carte de bingo), diriez-vous que la formation reçue vous a fourni suffisamment d'information sur la façon de l'utiliser? » Par région et en résidence étudiante (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	74 %	78 %	73 %	74 %	71 %	78 %	78 %	73 %	62 %	82 %+	91 %
Non	13 %	11 %	13 %	14 %	13 %	10 %	14 %	15 %	18 %	12 %	4 %
Presque	4 %	5 %	4 %	4 %	2 %	3 %	1 %-	4 %	6 %	2 %	0 %
Ne sait pas	8 %	5 %-	11 %+	8 %	15 %+	8 %	7 %	7 %	14 %	4 %-	4 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

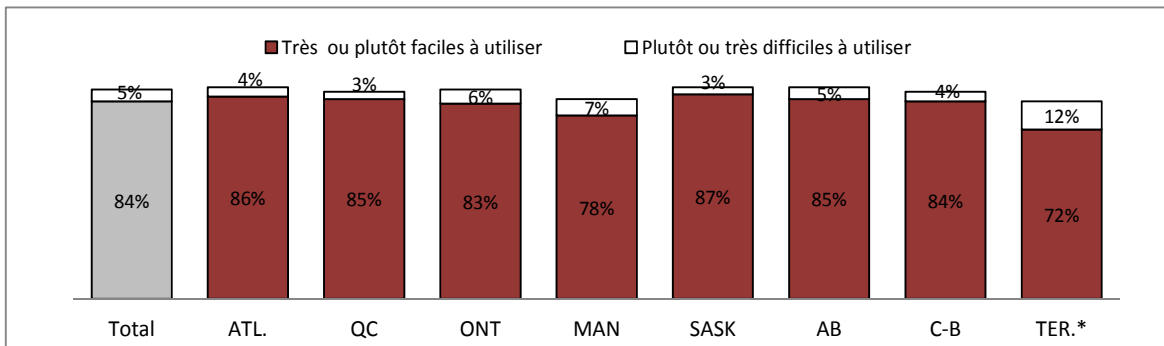
Considérablement plus de scrutateurs (78 %) que de titulaires des autres postes ont déclaré que la formation reçue leur avait fourni assez d'information sur la façon de l'utiliser.

Q37 : « En ce qui concerne le nouveau formulaire “Registre des électeurs qui ont voté le jour du scrutin” (aussi appelé carte de bingo), diriez-vous que la formation reçue vous a fourni suffisamment d’information sur la façon de l’utiliser? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	74 %	69 %-	75 %+	78 %	70 %-	78 %+	64 %-
Non	13 %	19 %+	13 %-	14 %	19 %+	12 %-	16 %+
Presque	4 %	3 %	4 %	5 %	4 %	4 %	3 %-
Ne sait pas	8 %	9 %	9 %	4 %-	7 %	7 %-	16 %+

De manière semblable au sondage de référence de 2008, 84 % des fonctionnaires électoraux ont déclaré que les cartes de bingo étaient très faciles ou plutôt faciles à utiliser. Notons que seuls les fonctionnaires du Manitoba étaient significativement moins susceptibles (78 %) de trouver que les cartes de bingo étaient faciles à utiliser, tant comparativement à la moyenne nationale qu’au sondage sur l’élection générale de 2008 (89 %).

Q38 : « Diriez-vous [que les cartes de bingo étaient] très faciles à utiliser, plutôt facile à utiliser, plutôt difficiles à utiliser ou très difficiles à utiliser? » (n=3 213)



*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats. La somme des proportions ne donne pas 100 % puisque les « Ne sait pas » ne sont pas inclus.

Q38 : « Diriez-vous [que les cartes de bingo étaient] très faciles à utiliser, plutôt faciles à utiliser, plutôt difficiles à utiliser ou très difficiles à utiliser? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Très faciles à utiliser	56 %	53 %	56 %	50 %	54 %	59 %+	43 %-
Plutôt faciles à utiliser	28 %	28 %	28 %	35 %+	29 %	28 %	27 %
Plutôt difficiles à utiliser	4 %	4 %	4 %	4 %	6 %+	4 %	3 %-
Très difficiles à utiliser	1 %	0 %	1 %	2 %+	1 %	1 %	1 %

Utilisation des cartes de bingo par les représentants des candidats

D'après les fonctionnaires électoraux, un peu plus de la moitié des représentants des candidats ont ramassé les cartes de bingo dès qu'il y avait des mises à jour disponibles. Les fonctionnaires de l'Ontario (60 %) et de la Colombie-Britannique (63 %) étaient plus susceptibles d'indiquer que les représentants des candidats avaient ramassé les cartes de bingo dès qu'elles étaient disponibles, alors que ceux des Maritimes (46 %), de la Saskatchewan (34 %) et de l'Alberta (45 %) étaient moins susceptibles de donner cette réponse.

Q39 : « Le jour du scrutin, les représentants des candidats ont-ils généralement ramassé les formulaires dès qu'il y avait des mises à jour disponibles? » Par région et en résidence étudiante (n=2 585)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN*	SASK	AB	C.-B	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Oui	56 %	46 %-	55 %	60 %+	59 %	34 %-	45 %-	63 %+	67 %	48 %	25 %
Non	32 %	45 %+	30 %	28 %-	29 %	47 %+	43 %+	27 %	9 %	40 %+	75 %
Presque	9 %	7 %	12 %+	9 %	5 %	15 %+	6 %	10 %	13 %	8 %	0 %
Ne sait pas	3 %	2 %	3 %	3 %	7 %	4 %	5 %	0 %-	10 %	3 %	0 %

Ceux qui ont travaillé le jour du scrutin seulement

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Aux bureaux de scrutin itinérants, les représentants des candidats étaient moins susceptibles (23 %) de ramasser rapidement les cartes de bingo.

Q39 : « Le jour du scrutin, les représentants des candidats ont-ils généralement ramassé les formulaires dès qu'il y avait des mises à jour disponibles? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=2 585)

	Total	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Oui	56 %	56 %+	23 %-	52 %	56 %	58 %
Non	32 %	31 %-	69 %+	36 %	33 %+	23 %-
Presque	9 %	9 %+	4 %-	13 %+	7 %-	14 %+
Ne sait pas	3 %	3 %	4 %	0 %	3 %	5 %

Ceux qui ont travaillé le jour du scrutin seulement.

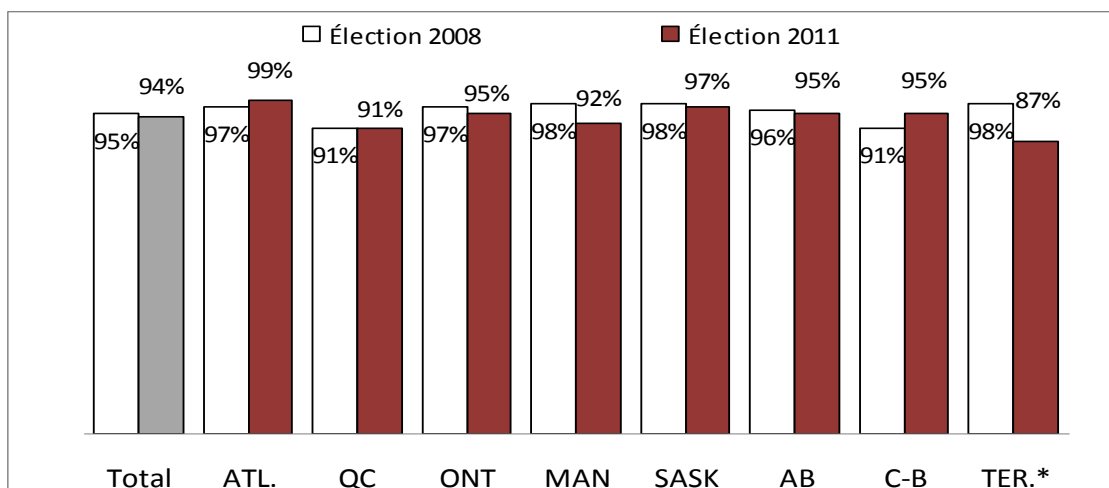
Section 10 : Dépouillement du scrutin

La présente section traite du déroulement du dépouillement du scrutin, et fait rapport sur l'utilité du diagramme de processus fourni par Élections Canada et sur la façon de disposer des listes électorales.

Processus de dépouillement du scrutin

Dans l'ensemble, 94 % des fonctionnaires ont déclaré que le dépouillement s'était plutôt bien ou très bien déroulé, un résultat statistiquement équivalent aux 95 % de 2008. Pour la plupart, les résultats par province étaient semblables à ceux de 2008. Au Manitoba, toutefois, on a observé un déclin considérable de la proportion de fonctionnaires électoraux estimant que le dépouillement s'était très bien ou plutôt bien déroulé (de 98 % en 2008, à 92 % en 2011).

Q40 : « Dans l'ensemble, diriez-vous que le dépouillement du scrutin s'est très bien déroulé, plutôt bien déroulé, pas très bien déroulé ou pas bien déroulé du tout? » Par région (2011 : n=2 654; 2008 : n=2 489)



Pourcentage ayant jugé que le dépouillement du scrutin s'était plutôt bien ou très bien déroulé (réponses 1 et 2 combinées, sur une échelle de 4 points).

Superviseurs de centre de scrutin et scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

En 2011, les fonctionnaires des Maritimes étaient significativement plus susceptibles (99 %) de déclarer que le dépouillement s'était plutôt bien ou très bien déroulé, alors que les fonctionnaires du Québec étaient significativement moins susceptibles (91 %) d'en dire

autant. Les superviseurs de centre de scrutin étaient moins susceptibles de répondre que le dépouillement du scrutin s'était très bien déroulé, et plus susceptibles de déclarer qu'il s'était plutôt bien ou pas très bien déroulé. Enfin, les fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation étaient un peu moins susceptibles de répondre que le dépouillement s'était plutôt bien déroulé, comparativement aux fonctionnaires qui ont travaillé dans un bureau ordinaire.

Q40 : « Dans l'ensemble, diriez-vous que le dépouillement du scrutin s'est très bien déroulé, plutôt bien déroulé, pas très bien déroulé ou pas bien déroulé du tout? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=2 654)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S
Très bien	73 %	77 %	73 %	74 %	60 %-	76 %+
Plutôt bien	21 %	14 %-	21 %+	21 %	31 %+	19 %-
Pas très bien	5 %	7 %	4 %	4 %	7 %+	4 %-
Pas bien du tout	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %

Superviseurs de centre de scrutin et scrutateurs seulement.

Diverses raisons pour lesquelles le dépouillement ne s'est pas bien déroulé ont été citées. Les principales visaient le manque de compétence de certains collègues (32 %), le manque de clarté des consignes (24 %) ou des problème à faire balancer les votes (20 %).

Il y a eu certaines variations par région et par poste. Par exemple, les fonctionnaires de l'Ontario étaient plus susceptibles (30 %) de rapporter des difficultés à faire balancer les votes. Au Québec, les fonctionnaires étaient plus susceptibles (36 %) de déclarer que les consignes n'étaient pas claires ou que la formation n'était pas adéquate, ou encore que le local était trop petit (14 %).

Les superviseurs de centre de scrutin étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient été forcés de faire le travail d'autres personnes (20 %), alors que les scrutateurs étaient plus susceptibles de mentionner des problèmes à faire balancer les votes.

Q41 : « Pourquoi dites-vous que [le dépouillement du scrutin ne s'est pas très bien déroulé ou pas bien déroulé du tout]? » (n=140)

	Total
Mes collègues n'étaient pas compétents	32 %
Les consignes n'étaient pas claires/La formation n'était pas adéquate	24 %
Résultat non équilibré	20 %
Trop long/Cela a pris trop de temps	17 %
C'était trop compliqué/Trop d'étapes	11 %
J'ai dû rester tard pour travailler	10 %
Pas assez de personnel pour aider	7 %
Local trop petit	6 %
J'ai du faire le travail d'autres personnes	6 %

Principales raisons (réponses multiples permises)

Utilité du diagramme de processus

Le diagramme de processus fourni pour le dépouillement du scrutin a été jugé utile. Comparativement à la moyenne de 91 %, les fonctionnaires des Maritimes étaient significativement plus susceptibles (95 %) de dire qu'il était très utile ou plutôt utile, alors que ceux de l'Alberta étaient significativement moins susceptibles (87 %) d'en dire autant.

Q42b : « Diriez-vous que le diagramme de processus fourni pour le dépouillement du scrutin était très utile, plutôt utile, pas très utile ou pas utile du tout pour vous aider à ranger le matériel électoral? » Par région et en résidence étudiante (n=2 104)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*	N. DU 50 ^e	RÉS. ÉTUDIANTE*
Très utile	67 %	73 %+	73 %+	66 %	62 %	65 %	54 %-	62 %	59 %	70 %	72 %
Plutôt utile	25 %	22 %	20 %-	25 %	32 %	29 %	32 %+	26 %	36 %	26 %	28 %
Pas très utile	5 %	4 %	3 %-	6 %	5 %	3 %	8 %	9 %+	0 %	3 %	0 %
Pas utile du tout	2 %	1 %	2 %	2 %	0 %	3 %	3 %	3 %	0 %	0 %	0 %

Scrutateurs seulement.

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les scrutateurs des bureaux de vote itinérants étaient moins susceptibles de déclarer que le diagramme de processus fourni avait été utile (57 %) et plus susceptibles de dire qu'il n'avait pas été très utile (9 %).

Q42b : « Diriez-vous que le diagramme de processus fourni pour le dépouillement du scrutin était très utile, plutôt utile, pas très utile ou pas utile du tout pour vous aider à ranger le matériel électoral? » Par type de bureau de scrutin (n=2 104)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant
Très utile	67 %	65 %	67 %	57 %-
Plutôt utile	25 %	27 %	24 %	29 %
Pas très utile	5 %	0 %	6 %+	9 %+
Pas utile du tout	2 %	5 %	2 %-	2 %

Scrutateurs seulement.

Disposition des listes électorales

Plus de la moitié des scrutateurs (52 %) ont déclaré qu'au moment de fermer leur bureau de vote, ils ont rangé les listes électorales dans le sac jaune, 13 % dans la boîte et 5 % dans l'enveloppe prévue à cette fin. Quinze pour cent (15 %) ont dit les avoir confiées à un superviseur pour qu'il en dispose. Diverses autres réponses ont aussi été fournies.

Certaines variations régionales ont été observées. Au Québec, les scrutateurs étaient plus susceptibles de répondre qu'ils avaient remis les listes à un superviseur pour qu'elles soient détruites (20 %) ou l'avaient mise dans la boîte (16 %). Les scrutateurs du Québec étaient moins susceptibles de répondre qu'ils avaient remis les listes dans le sac jaune fourni (47 %), tout comme ceux de la Saskatchewan (41 %).

Les scrutateurs des bureaux de vote par anticipation (27 %) ou itinérants (23 %) étaient plus susceptibles de dire avoir confié les listes à un superviseur que ceux des bureaux de scrutin ordinaires (13 %).

Q43 : « Qu'avez-vous fait de la liste des électeurs lorsque vous avez fermé votre bureau de scrutin? » (n=2,104)

	Total
Remise dans le sac jaune fourni	52 %
Remise à un superviseur pour qu'il la détruise	15 %
Mise dans la boîte	13 %
Mise dans l'enveloppe	5 %
J'ai suivi les consignes	2 %
Apportée au bureau du directeur de scrutin	2 %
Mise dans une poubelle au bureau de scrutin	1 %
Apportée à la maison pour qu'elle soit détruite en toute sûreté	1 %
Autre	1 %
Ne sait pas	8 %

Scrutateurs seulement.

Section 11 : Suggestions pour améliorer le déroulement des élections

La présente section contient un survol des suggestions offertes par les fonctionnaires électoraux pour améliorer le déroulement des élections et faciliter le travail au bureau de scrutin.

Améliorer l'administration des élections

Lorsqu'on a demandé aux répondants quelle serait la première chose à changer pour améliorer le déroulement des élections, divers changements ont été proposés. La principale suggestion concernait l'amélioration de la formation : 13 % ont répondu qu'une formation mieux conçue, plus détaillée ou encore plus approfondie était nécessaire. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, beaucoup d'autres suggestions ont été faites, toutes dans une proportion de 5 % ou moins. En outre, près d'un répondant sur cinq (18 %) a déclaré qu'aucun changement n'était nécessaire et un sur quatre (24 %) ne savait pas ou ne voulait pas répondre.

Si l'on compare les régions, les fonctionnaires de l'Alberta étaient plus susceptibles de proposer une formation améliorée ou des consignes plus détaillées (18 %), alors que ceux du Québec étaient moins susceptibles (11 %) d'être du même avis. Les fonctionnaires du Québec étaient aussi significativement plus susceptibles (25 %) de répondre que tout va bien et qu'aucun changement n'est nécessaire.

Q44 : « Quelle serait la première chose à changer, s'il y a lieu, pour améliorer le déroulement des élections? » (n=3 212)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Tout va bien/ Aucun changement nécessaire/ Rien	18 %	19 %	25 %+	16 %-	16 %	19 %	15 %	10 %-	18 %
Formation mieux conçue/ plus détaillée/ plus approfondie	13 %	15 %	11 %-	15 %	10 %	11 %	18+	12 %	18 %
Meilleure information pour le public	5 %	8 %+	4 %	4 %	5 %	8 %+	5 %	5 %	5 %
Simplifier les exigences quant à l'identité/ CIE	4 %	6 %+	1 %-	4 %	5 %	9 %+	4 %	4 %	3 %
Moins de paperasse	3 %	1 %-	3 %	3 %	2 %	4 %	4 %	5 %+	3 %

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.*
Moins d'employés peu motivés/ Embauche d'employés plus compétents	3 %	2 %	6 %+	3 %	0 %-	2 %	1 %-	3 %	0 %
Formation détaillée sur la fermeture	3 %	2 %	2 %-	4 %	3 %	2 %	4 %	4 %	0 %
Superviseurs mieux outillés/ plus compétents	3 %	5 %+	2 %	3 %	1 %	0 %-	5 %+	5 %+	0 %
Plus de personnel	2 %	2 %	3 %	2 %-	2 %	1 %	4 %	3 %	5 %
Procédures simplifiées	2 %	1 %	2 %	2 %	5 %+	2 %	1 %	1 %	0 %
Meilleur emplacement du bureau de scrutin	2 %	1 %	4 %+	2 %-	1 %	3 %	2 %	3 %	0 %
Meilleures heures d'ouverture du bureau de vote	2 %	2 %	4 %+	3 %	0 %	1 %	1 %	0 %-	0 %
Meilleures conditions de travail	2 %	1 %	2 %	2 %	3 %	2 %	1 %	1 %	4 %
Informatiser tout le processus/ vote électronique	2 %	1 %	1 %-	3 %	4 %	0 %	2 %	3 %	7 %
Simplifier les consignes	1 %	0 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %	0 %
Plus d'argent/ meilleure paie	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Plus d'affiches/ signes visuels	1 %	1 %	1 %	1 %	4 %+	1 %	1 %	2 %	0 %
Liste d'électeurs à jour	1 %	2 %	0 %-	1 %	3 %	5 %+	1 %	2 %	14 %
Éliminer/ revoir les « cartes de bingo »	1 %	0 %-	1 %	2 %+	0 %	0 %	2 %	2 %	0 %
Plus d'aide/ de temps pour les aînés et personnes handicapées	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Davantage de bureaux de scrutin	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Plus de préparation/ de planification pour le jour de l'élection	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %+	0 %
Meilleurs matériaux/ fournitures (plus rapidement)	1 %	0 %	0 %-	1 %	0 %	1 %	2 %+	1 %	0 %
Meilleure organisation du personnel et du public dans le bureau de scrutin	1 %	0 %	1 %	1 %+	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Éliminer le gaspillage (papier gaspillé, formulaires et feuillets inutiles)	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	2 %+	1 %	0 %
Autre	7 %	4 %-	8 %	6 %	7 %	7 %	6 %	9 %	3 %
Ne sait pas/ Refus	24 %	27 %	21 %-	25 %	28 %	23 %	22 %	26 %	23 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Les superviseurs de centre de scrutin (21 %) étaient plus susceptibles que les titulaires des autres postes de suggérer une meilleure formation, alors que les agents d'information étaient plus susceptibles de répondre que tout va bien et qu'aucun changement n'est nécessaire. Lorsque l'on compare les types de bureau de scrutin, ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation étaient plus susceptibles de suggérer une meilleure formation, alors que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire étaient plus susceptibles de répondre que tout va bien et qu'aucun changement n'est nécessaire.

Q40 : « Quelle serait la première chose à changer, s'il y a lieu, pour améliorer le déroulement des élections? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 212)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Tout va bien/ Aucun changement nécessaire/Rien	18 %	14 %-	18 %+	18 %	12 %-	17 %	25 %+
Formation mieux conçue/ plus détaillée/ plus approfondie	13 %	21 %+	13 %-	14 %	21 %+	13 %	8 %-
Meilleure information pour le public	5 %	6 %	5 %	2 %	5 %	5 %	3 %
Simplifier les exigences quant à l'identité/ CIE	4 %	2 %-	4 %	5 %	5 %	3 %	4 %
Moins de paperasse	3 %	2 %	3 %	4 %	2 %	4 %+	1 %-
Moins d'employés peu motivés/ Embauche d'employés plus compétents	3 %	6 %+	3 %-	1 %	9 %+	3 %-	2 %-
Autre	7 %	9 %+	7 %-	8 %	9 %+	7 %	4 %-
Ne sait pas /Refus	24 %	24 %	24 %	28 %	18 %-	24 %	30 %+

Principales raisons.

Faciliter le travail des fonctionnaires électoraux dans les bureaux de scrutin

Lorsqu'on a demandé aux répondants quelle serait la première chose à changer pour faciliter le travail des fonctionnaires électoraux dans les bureaux de scrutin, la principale suggestion était encore une fois d'améliorer la formation (7 %). Plus d'un répondant sur quatre (27 %) a déclaré que rien ne doit être changé ou que tout s'était bien passé, alors que 32 % n'avaient pas de suggestions à faire.

Q44a : « Quelle serait la première chose à changer, s'il y a lieu, pour faciliter votre travail dans le bureau de scrutin? » (n=3 213)

	Total	MAR.	QC	ON	MB	SK	AB	C-B.	TER.*
Rien/ Tout s'est bien passé	27 %	28 %	34 %+	27 %	22 %	31 %	22 %-	14 %-	28 %
Meilleure formation/ Meilleures consignes	7 %	7 %	7 %	7 %	6 %	3 %-	7 %	6 %	13 %
Travailleurs plus compétents/ plus expérimentés/ meilleurs travailleurs	4 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	3 %	7 %+	5 %
Prendre des pauses/ Avoir un remplaçant pour les périodes de pauses/ S'assurer d'avoir un remplaçant sur place s'il y a besoin de prendre une pause	3 %	1 %-	4 %+	2 %-	0 %-	1 %	3 %	6 %+	6 %
Plus d'espace/Local plus spacieux/Plus grande salle (y compris l'espace de travail)	2 %	0 %-	2 %	2 %	4 %	1 %	2 %	3 %	0 %
Améliorer les procédures de fermeture/ Simplifier le travail administratif à la fermeture/ Plus d'information sur la procédure de fermeture	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	4 %	5 %+	1 %	0 %
Fourniture de boissons et nourriture/ Accès à des boissons et de la nourriture	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	0 %-	3 %	1 %
Fourniture de meubles adéquats (chaises, tables, bureaux)	2 %	0 %-	0 %-	2 %	0 %	2 %	2 %	5 %+	0 %
Assurer une dotation en personnel adéquate/ plus de travailleurs	2 %	3 %	1 %	2 %	5 %+	2 %	3 %	3 %	9 %
Trop de paperasse inutile/de documentation/ de papiers/ Réduire la paperasse	2 %	1 %	2 %	3 %	2 %	3 %	1 %	2 %	3 %
Meilleure gestion de la circulation/ des files d'attente	1 %	0 %	0 %-	1 %	0 %	0 %	2 %+	1 %+	0 %
Plus d'information sur les pièces d'identité requises/ Indications plus claires sur les pièces d'identité requises	1 %	4 %+	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Meilleure organisation (en général)	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	0 %	1 %	2 %	0 %
Meilleures conditions de travail (meilleur éclairage, bâtiment en bon état, température, etc.)	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Informatiser davantage de procédures (liste des électeurs, dépouillement, etc.)	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Choix d'un meilleur site/ site plus approprié	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %

	Total	MAR.	QC	ON	MB	SK	AB	C-B.	TER.*
Information simplifiée/ plus claire	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	2 %	0 %
Liste des électeurs plus précise/ améliorée	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	4 %+	0 %	0 %	0 %
Heures d'ouverture améliorées (ouverture plus tôt/ plus tard/ fermeture plus tôt/ plus tard)	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Autre	8 %	9 %	8 %	8 %	16 %+	9 %	10 %	6 %	10 %
Ne sait pas/Refus	32 %	35 %	26 %-	32 %	30 %	34 %	33 %	39 %+	24 %

*Le nombre restreint de cas invite à une interprétation prudente des résultats.

Q44a : « Quelle serait la première chose à changer, s'il y a lieu, pour faciliter votre travail dans le bureau de scrutin? » Par type de bureau de scrutin et poste (n=3 213)

	Total	Anticipation	Ordinaire	Itinérant	SCS	S	AI
Rien/ Tout s'est bien déroulé	27 %	23 %-	27 %+	26 %	24 %	27 %	30 %
Meilleure formation/ Meilleures consignes	7 %	12 %+	6 %-	4 %	11 %+	7 %	3 %-
Travailleurs plus compétents/ plus expérimentés/ Meilleurs travailleurs	4 %	7 %+	3 %-	0 %-	5 %	4 %	2 %-
Prendre des pauses/Avoir un remplaçant pour les périodes de pauses/ S'assurer d'avoir un remplaçant sur place s'il y a besoin de prendre une pause	3 %	6 %+	3 %-	2 %	1 %-	4 %+	3 %
Ne sait pas/ Refus	32 %	33 %	31 %	40 %+	32 %	30 %-	38 %+

Principales raisons

Section 12 : Nord du 50^e parallèle

La présente section traite plus en détail des constatations statistiquement significatives relevées au niveau des circonscriptions au nord du 50^e parallèle par rapport à celles plus au sud.

En ce qui concerne l'expérience antérieure, les fonctionnaires des circonscriptions nordiques étaient plus susceptibles d'avoir travaillé lors de l'élection de 2008 en tant que superviseurs de centre de scrutin (29 % contre 13 %), même s'ils n'étaient pas statistiquement plus susceptibles d'avoir travaillé au provincial. Les fonctionnaires des circonscriptions nordiques étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils ne savaient pas si leur nom avait été recommandé au directeur du scrutin par un candidat ou un parti politique (16 % contre 5 %).

Les fonctionnaires du Nord étaient significativement moins susceptibles (72 % contre 78 %) d'être satisfaits de leur salaire horaire. Comme les fonctionnaires au sud du 50^e parallèle, la plupart des fonctionnaires du Nord étaient satisfaits de temps qu'il a fallu pour recevoir leur chèque de paie. Toutefois, ils étaient significativement moins susceptibles (68 % contre 78 %) de déclarer qu'ils étaient très satisfaits.

Bien que leur satisfaction par rapport au matériel était comparable à celle des autres, les fonctionnaires du Nord étaient moins susceptibles (83 % contre 93 %) de déclarer avoir été satisfaits des listes électorales.

Les fonctionnaires du Nord avaient des opinions semblables à celles de ceux qui ont travaillé au sud du 50^e parallèle concernant le caractère adéquat pour la tenue d'une élection du bâtiment où ils ont travaillé, l'accessibilité et la signalisation. Quarante-neuf pour cent (99 %) des fonctionnaires localisés dans les bureaux de scrutin du Nord ont dit que leur bureau de vote avait ouvert à l'heure et que la circulation des électeurs s'est bien déroulée.

Il n'y avait pas de différences de proportions pour les questions concernant la CIE et la vérification de l'identité. Dans l'ensemble, la vérification de l'identité des électeurs s'est bien déroulée, mais les fonctionnaires du Nord étaient moins susceptibles (34 % contre 41 %) de répondre que les électeurs étaient très bien préparés à se plier aux exigences de vérification de l'identité. Bien qu'il n'y avait pas de différences quant à la proportion de fonctionnaires qui ont connu des problèmes au moment de vérifier l'adresse ou l'identité

des électeurs, ceux du Nord qui en ont rapporté étaient plus susceptibles de déclarer que c'était à cause d'une adresse rurale ou à case postale (21 % contre 5 %) et moins susceptibles de déclarer que c'était parce que les électeurs avaient les mauvaises pièces d'identité (9 % contre 44 %). De plus, les scrutateurs du Nord étaient significativement plus susceptibles de rapporter des problèmes avec des électeurs à qui on n'a pas pu remettre de bulletin de vote puisqu'ils n'ont pas été en mesure de satisfaire aux exigences de vérification de l'identité (59 % contre 67 % dans l'ensemble).

Lorsque les électeurs ont montré leur carte d'identification de l'électeur (CIE) pour confirmer leur identité, les scrutateurs du Nord étaient moins susceptibles d'expliquer la procédure (10 % contre 19 %), mais plus susceptibles de demander une deuxième pièces d'identité (9 % contre 4 %).

Les fonctionnaires du Nord ont été légèrement moins nombreux à participer à la session de formation offerte par le directeur du scrutin (95 % contre 98 %). Le degré de satisfaction était aussi légèrement inférieur (79 % contre 83 %) dans le Nord. Même si les fonctionnaires du Nord étaient moins susceptibles de fournir des suggestions pour améliorer la formation, ils ont suggéré que l'on offre davantage de formation (7 % contre 4 %) et que les groupes soient plus petits (3 % contre 1 %).

Aux questions portant sur les cartes de bingo, les fonctionnaires du Nord étaient plus susceptibles de répondre que la formation reçue leur avait fourni suffisamment d'information sur la façon de les utiliser (82 % contre 74 %). Bien que la perception générale de la facilité d'utilisation était semblable, plus de fonctionnaires du Nord (36 % contre 28 %) ont considéré leur utilisation « plutôt facile » au lieu de « très facile ».

Le dépouillement du scrutin s'est bien déroulé dans le Nord : 96 % des répondants ont donné une note positive (semblable à celle obtenue au sud du 50^e parallèle), et moins de répondants (2 % contre 6 %) ont dit que le dépouillement ne s'était pas très bien passé.

Les fonctionnaires du Nord n'ont pas exprimé d'idées très différentes sur la façon d'améliorer le déroulement des élections. En fait, le tiers (32 %) n'avait pas d'opinion sur la façon d'améliorer le déroulement de l'élection. Par contre, ils étaient plus susceptibles (5 % contre 1 %) de déclarer que les listes d'électeurs devaient être mises à jour et étaient plus susceptibles de demander davantage d'affiches et de signalisation (2 % contre 1 %). En ce qui concerne la facilitation du travail dans le bureau de scrutin, les fonctionnaires du Nord avaient des suggestions semblables à celles de leurs collègues au sud du 50^e parallèle.

Section 13 : Variables démographiques (non pondérées)

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.
N	3 213	323	732	1120	143	165	302	400	28
Genre									
Homme	34 %	21 %-	32 %	38 %+	33 %	31 %	27 %-	42 %+	18 %
Femme	66 %	79 %+	68 %	62 %-	67 %	69 %	73 %+	58 %-	82 %
Âge									
Moins de 18 ans	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	0 %
18-24 ans	7 %	3 %-	8 %	9 %	5 %	3 %-	6 %	12 %+	7 %
25-34 ans	6 %	3 %-	7 %	7 %	4 %	3 %	5 %	6 %	11 %
35-44 ans	6 %	6 %	6 %	7 %	2 %-	6 %	6 %	5 %	11 %
45-64 ans	44 %	46 %	48 %+	41 %-	49 %	48 %	38 %-	43 %	28 %
65 ans et plus	35 %	42 %+	30 %-	35 %	39 %	39 %	41 %+	32 %	44 %
Origine ethnique/culturelle									
Blanc/Caucasien	86 %	96 %+	92 %+	80 %-	86 %	92 %+	89 %	84 %	55 %
Chinois	2 %	0 %-	0 %-	2 %	0 %	0 %	2 %	7 %+	0 %
Est-Asiatique	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %+	0 %
Sud-Asiatique/Indien	3 %	0 %-	0 %-	6 %+	4 %	0 %-	4 %	4 %	1 %
Asiatique du Sud-Est	1 %	0 %	0 %	1 %+	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %
Philippin	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %+	0 %	0 %	0 %	0 %
Noir (Afrique/Caraïbes)	4 %	1 %-	4 %	6 %+	0 %-	0 %-	1 %-	1 %-	3 %-
Sud-Américain	1 %	0 %	1 %	1 %+	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Moyen-Oriental/Nord-Africain/Arabe	1 %	0 %	2 %+	0 %-	0 %	0 %	1 %	2 %	0 %
Amérindien/Autochtone	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	28 %
Autre minorité visible	1 %	1 %	0 %-	1 %	3 %+	2 %	1 %	1 %	7 %
Refus	1 %	0 %	1 %	1 %	5 %+	4 %+	1 %	1 %	1 %

	Total	MAR.	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B.	TER.
N	3 213	323	732	1120	143	165	302	400	28
Type de bureau de scrutin									
Bureau de vote par anticipation	9 %	6 %-	17 %+	1 %-	14 %+	11 %	10 %	14 %+	29 %
Bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection	89 %	92 %	83 %-	97 %+	81 %-	79 %-	87 %	85 %-	70 %
Bureau de scrutin itinérant	2 %	3 %	1 %-	1 %	5 %+	10 %+	3 %	1 %	1 %
Poste									
Superviseur de centre de scrutin (SCS)	13 %	15 %	12 %	10 %	22 %+	13 %	16 %	19 %+	7 %
Scrutateur (S)	70 %	76 %+	68 %	76 %+	59 %-	72 %	73 %	51 %-	56 %
Agent d'information (AI)	17 %	9 %-	20 %+	14 %-	19 %	15 %	11 %	31 %+	37 %